



DTM
MATRICE DE SUIVI
DES DÉPLACEMENTS

EVALUATION DES BESOINS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES POPULATIONS DÉPLACÉES ET COMMUNAUTÉS HÔTES

Thématiques : « Stabilisation communautaire, cohésion sociale »

Gao, Mopti et Ségou



Août 2022



**MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DU DANEMARK**
Danemark au Mali

Activité DTM financée par le projet DANIDA



OIM
ONU MIGRATION

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas les positions de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les appellations utilisées et la présentation des données dans le rapport n'impliquent pas l'expression d'opinion de la part de l'OIM concernant des faits tels que statut légal, pays, territoire, ville ou zone particulière, ou à propos de leurs autorités, frontières ou confins.

L'OIM croit fermement que les migrations organisées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société toute entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires au sein de la communauté internationale afin de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration, et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

La Direction Nationale du Développement Social (DNDS) rappelle que la coordination de l'aide aux personnes déplacées internes et retournées relève de la responsabilité du Gouvernement et du principe de responsabilité sectorielle ou « cluster approach ». Il importe que les coordonnateurs de groupe sectoriel et leurs équipes travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues du Gouvernement sur le terrain chargés de la protection, l'assistance alimentaire, l'éducation, le WASH, la Santé, l'abris et de la coordination et gestion des sites..., dont le rôle est de mettre en œuvre les programmes du Gouvernement, afin que leurs stratégies, actions, initiatives et messages respectifs soient complémentaires.

Editeur : Direction Nationale du Développement Social - DNDS
Quartier du Fleuve
Avenue Moussa Traore
Bamako, Mali
B.P.174
Tél. : +223 20 22 27 43
Courriel : cccmdnds@gmail.com
Site Web : www.dnds.ml

Editeur : Organisation internationale pour les migrations
Quartier Badalabougou
Rue Gamal A Nasser, Porte 756
B.P.288
Bamako, Mali
Tél. : +223 20 22 76 97/+223 20 22 76 98
Courriel : iombamako@iom.int
Site Web : mali.iom.int

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.

Table des matières

LISTE DES GRAPHIQUES	v
RESUME EXECUTIF	vi
INTRODUCTION.....	2
METHODOLOGIE	3
LIMITES.....	5
I- CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET MOBILITE DES MENAGES ENQUETES	7
1- Taille du ménage et profils socio-démographiques du chef de Ménage.....	7
1.1- Taille du ménage.....	7
1.2- Sexe du chef de ménage.....	7
1.3- Age du chef de ménage.....	7
1.4- Statut matrimonial du chef de ménage.....	8
1.5- Niveau d'éducation du chef de ménage.....	9
2- Conditions et modalités de déplacement.....	9
2.1- Localisation des populations déplacées	9
2.2- Motifs de déplacement.....	10
2.3- Durée d'habitation des ménages dans les localités.....	12
II-SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES MENAGES	14
1- Activités génératrices de revenus des ménages.....	14
2- Situation économique et besoins des ménages pratiquant l'agriculture	16
3- Situation économique et besoins des ménages pratiquant l'élevage.....	18
III-SECURITE, PAIX ET COHESION SOCIALE	21
1- Perception sur la situation sécuritaire	21
2- Paix et cohésion sociale.....	22
IV-ACCES AUX SERVICES DE BASE	23
1- Accès à la Santé.....	23
2- Accès à l'Education.....	24
3- Accès à l'eau.....	25
4- Accès au marché et aux services administratifs.....	25
V-INTEGRATION ET NIVEAU DE PARTICIPATION AUX AFFAIRES PUBLIQUES DES MENAGES DEPLACES	27
1- Associations et plateforme d'instances de dialogues et de décisions.....	27
2- Participation aux activités communautaires de la localité.....	28
3- Relation avec la communauté et intention de mobilité des ménages déplacés.....	28
CONCLUSION.....	30

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 : Moyenne des individus par type de ménage selon le sexe du chef de ménage.....</i>	<i>7</i>
<i>Graphique 2 : Tranche d'Age des chefs de ménage selon le sexe</i>	<i>8</i>
<i>Graphique 3 : Situation matrimoniale du chef de ménage selon la communauté</i>	<i>8</i>
<i>Graphique 4 : Niveau d'éducation des chefs de ménage selon la communauté.....</i>	<i>9</i>
<i>Graphique 5 : Proportion des personnes déplacées enquêtées par commune.....</i>	<i>10</i>
<i>Graphique 7 : Raisons de retour des personnes déplacées internes par commune.....</i>	<i>12</i>
<i>Graphique 8 : Durée de déplacement des ménages déplacés internes et retournés</i>	<i>12</i>
<i>Graphique 9 : Principales activités génératrices de revenus des ménages par commune</i>	<i>14</i>
<i>Graphique 10 : Compensation en nourriture des revenus du ménage issus de l'AGR selon la communauté.....</i>	<i>16</i>
<i>Graphique 11 : Type de cultures pratiquées par les ménages selon la communauté (réponses multiples).....</i>	<i>17</i>
<i>Graphique 12 : Besoins urgents des ménages pratiquant l'agriculture (réponses multiples).....</i>	<i>18</i>
<i>Graphique 13 : Principales sources d'aliment de bétail des ménages pratiquant l'agriculture par commune</i>	<i>19</i>
<i>Graphique 14 : Besoins urgents des ménages pratiquant l'élevage (réponses multiples)</i>	<i>20</i>
<i>Graphique 15 : Sentiment d'insécurité des ménages par commune.....</i>	<i>21</i>
<i>Graphiques 16 : Raisons du sentiment d'insécurité des ménages.....</i>	<i>22</i>
<i>Graphiques 17: Principales causes du problème d'accès aux services de santé par commune.....</i>	<i>24</i>
<i>Graphiques 18: Causes du problème d'accès à l'école des ménages</i>	<i>25</i>
<i>Graphiques 19: Principales raisons des problèmes d'accès aux services administratifs des ménages par commune.....</i>	<i>26</i>
<i>Graphiques 20: Proportion des ménages ayant connaissance de l'existence des initiatives, activités ou associations par commune d'enquête (Réponses multiples)</i>	<i>27</i>
<i>Graphiques 21 : Intentions des ménages déplacés internes par commune.....</i>	<i>28</i>
<i>Graphiques 22 : Principales raisons des ménages PDI ayant l'intention de quitter leurs localités.....</i>	<i>29</i>

RESUME EXECUTIF

Dans le cadre du projet DANIDA financé par le Ministère des Affaires étrangères du Danemark, la Direction Nationale du Développement Social (DNDS) en collaboration avec l'OIM, a mis en œuvre une évaluation des besoins socio-économiques des ménages déplacés et de la communauté hôte. Du 10 juin au 12 août 2022, des localités de 13 communes situées dans les régions de Ségou, Mopti et Gao ont été couvertes par cette enquête.

Cette évaluation a pour but d'appuyer les différents partenaires au développement et d'avoir des éléments d'analyses fiables pour la mise en œuvre de programmes durables et mieux répondre aux besoins socio-économiques des communautés cibles. De manières spécifiques, l'accent a été mis sur la dimension de la mobilité des ménages, la situation économique des ménages (les activités génératrices de revenus - AGR), les dynamiques de paix et de cohésion sociale dans les différentes localités, ainsi que le niveau d'intégration des ménages déplacés dans leur localité d'accueil.

Au total, 1 073 ménages ont été touchés lors de cette évaluation, dont 349 ménages de la communauté hôte (CH, population autochtone) et 724 ménages déplacés (392 Personnes Déplacées Internes – PDI et 332 retournés anciennes PDI). La taille de l'échantillon des populations enquêtées au niveau de chaque localité, a été tirée dans la population totale des personnes déplacés et de la communauté hôte dénombrés à travers l'outil 1 dans les communes et répartie proportionnellement par rapport à la taille totale de chaque catégorie de population (PDI, retournés et communauté hôte) dans les différentes communes ciblées. Le nombre d'individus identifiés dans le ménage était de 7 328 (dont 55% de femmes).

L'agriculture a été identifiée comme étant la principale activité génératrice de revenus (AGR) des ménages enquêtés (64% des ménages) dans les 13 communes. Elle est l'activité majoritairement pratiquée chez les ménages hôtes (62%), ainsi que chez les ménages des déplacés internes (62%) et retournés (67%). Les résultats de l'enquête montrent que les revenus de ces AGR ne permettent pas de compenser les besoins alimentaires pour la majorité des ménages (73%). Ainsi, afin de mieux améliorer la production agricole, les ménages ont évoqué des besoins urgents à savoir : en intrants tel que l'engrais, l'appui en matériels de culture, matériels de transformation, appui en réaménagement agricole et matériels d'irrigation.

Sur le plan sécuritaire, 32 pour cent des ménages ont affirmé être témoins de quelques tensions dans leurs localités. Ces tensions observées selon les répondants, étaient principalement des violences terroristes, des conflits armés des vols de bien et de bétails.

Au niveau de certaines localités, il a été souligné l'existence de communautés, d'associations ou de plateformes (communautaire, religieuses, associations de déplacés), où les ménages estiment que leurs opinions et leurs préoccupations peuvent être entendues et prises en compte. Ces communautés regroupées sont composées principalement de groupes sociaux communautaires, d'associations de

déplacés et de groupes religieux communautaires. L'accompagnement et le renforcement de certains secteurs d'activités tels que l'agriculture et le commerce, regroupant plusieurs communautés sans tension ou conflit, pourraient être des vecteurs permettant de pérenniser de façon durable la paix et la cohésion sociale au niveau local.



OIM Organisation Internationale pour
les Migrations

Quartier Badalabougou, Rue Gamal Al
Nasser, Porte 756 – B.P. 288 - Bamako-
Mali

Tél. : + 223 20 22 76 97 / + 223 20 22
76 98

Courriel : iombamako@iom.int

Web : dtm.iom.int/mali

Direction Nationale du Développement
Social – DNDS

Quartier du Fleuve, Avenue Moussa
Travele, B.P.174 - Bamako, Mali,

Tél. : +223 20 22 27 43

Courriel : cccmdnds@gmail.com

Site Web : www.dnds.ml

INTRODUCTION

Depuis 2012, le Mali est touché par une crise multi-dimensionnelle affectant de nombreux ménages et ayant engendré des déplacements de masse, notamment depuis les régions du nord et du centre du pays. Les problèmes liés à l'accès aux ressources naturelles et au changement climatique, sont des facteurs qui viennent s'ajouter à la crise multidimensionnelle au Mali. Dans ce contexte, l'OIM a mis en place, dès 2012, un système de collecte de données, la Matrice de suivi des déplacements (Displacement Tracking Matrix – DTM en anglais), permettant de mieux suivre ces déplacements, l'évolution de la situation et les besoins des populations affectées. En 2014, l'OIM a transféré la composante urgence humanitaire de l'outil DTM à la Direction Nationale du Développement Social (DNDS) et continue de l'appuyer sur la partie technique et financière.

Dans le cadre du projet DANIDA sur financement du Ministère des Affaires Etrangères du Danemark, une enquête socioéconomique des ménages hôtes, retournés et déplacés internes, a été mise en œuvre dans les régions de Ségou, Mopti et Gao. Cette enquête a été mise en œuvre dans le but d'appuyer les différents partenaires au développement d'avoir des éléments d'analyses fiables pour la mise en œuvre de programmes durables, afin de mieux répondre aux besoins socio-économiques des communautés cibles.

L'objectif de cette enquête est d'évaluer les besoins socio-économiques des ménages en tenant compte de la dimension de la mobilité des ménages, leur situation économique en se focalisant principalement sur les activités génératrices de revenus (AGR). L'enquête comprenait également un volet explorant les dimensions relatives à la paix et la cohésion sociale dans les localités abritant les populations déplacées, ainsi que le niveau d'intégration des ménages déplacés dans leur localité d'accueil.

Ce rapport d'évaluation présente les principaux résultats obtenus à travers les enquêtes effectuées auprès des ménages cibles. D'abord, les premiers résultats montrent les caractéristiques sociodémographiques des ménages vivant dans les différentes localités ciblées, ensuite dégagent les caractéristiques socio-économiques, avec un accent mis sur les principales AGR menées par les ménages dans leurs différentes localités. Puis, donnent les perceptions sur le niveau d'accès aux services de base tels que la santé, l'éducation, l'eau l'hygiène et l'assainissement, ainsi que les services administratifs. Enfin, pour mesurer la dimension de cohésion sociale et des mécanismes de concertations existants au sein des différentes communautés, la section de participation aux affaires publiques et d'intégration des ménages déplacés a été analysée en détail.

METHODOLOGIE

L'évaluation des besoins socioéconomiques s'est déroulée du 10 juin au 12 août 2022 dans les régions de Ségou, Mopti et de Gao. Les trois régions ont été choisies en fonction de la forte présence des personnes déplacées internes et retournés. Et aussi, de l'accessibilité des localités dans les communes retenues, a été prise en compte afin d'éviter tout risque d'incidents sécuritaires sur le dispositif de collecte de données. L'approche méthodologique adoptée pour cette enquête se compose en six (6) étapes :

- **Cartographie (Ciblage, Populations, infrastructures et instances de dialogues) :** l'exercice de cartographie s'est poursuivi au niveau des différentes localités identifiées avec les programmes et les informateurs clés. Cette cartographie, beaucoup plus précise et ciblée, a permis d'obtenir une liste exacte de différentes catégories de populations vivantes dans la localité, des infrastructures présentes, des instances de dialogue existantes et des organisations de la société civile actives. La cartographie a été effectuée afin de délimiter les zones d'intervention des différentes équipes qui seront déployées sur le terrain en fonction des différents échantillons de ménages tirés ;

- **Populations Cibles**

Dans le cadre de cette évaluation des besoins socio-économiques par la DTM au Mali, les populations cibles ont été : les ménages des (i) Personnes déplacées (Personnes déplacées internes et Retournés) et (ii) les ménages des Communautés hôtes (CH).

- (i) Personnes déplacées :

Les personnes déplacées internes (PDI) sont des personnes qui ont été contraintes de quitter leur lieu d'origine pour cause de violence ou d'un désastre naturel, mais ne franchissant pas les frontières nationales reconnues sur le plan international.

Dans le contexte du Mali, les déplacés internes sont principalement des habitants des régions qui ont été contraintes de quitter leurs lieux d'origine à cause des violences, des conflits intercommunautaires, de l'insécurité ou de désastres naturels (durant l'hivernage).

Les Retournés (anciennes personnes déplacées internes) sont des personnes initialement déplacées à l'intérieur du Mali et qui sont retournées dans leurs localités d'origine.

- (ii) Communautés Hôtes (CH) :

Les communautés hôtes sont les populations locales vivant dans les localités accueillant des populations déplacées (vivant avec des personnes déplacées ou non) ou localisées dans des zones à risque de déplacement imminent (frontières avec des localités exposées à des risques de tensions communautaires très élevés).

- **Echantillonnage (calcul) :**

Un premier outil (outil 1) a été mis en œuvre à travers des informateurs clés. Cet outil a permis d'obtenir une liste exacte de différentes populations vivantes dans les communes, des infrastructures présentes, des instances de dialogue existantes et des organisations de la société civile actives. Cependant, les communes abritant de fortes présences de population déplacées dans les régions de Ségou, Mopti et Gao ont été retenues pour l'exercice d'échantillonnage. Afin de pouvoir réaliser une

analyse comparative des trois populations cibles (ménages déplacés, ménages retournés, et ménages hôtes), un échantillonnage solide, avec une marge d'erreur de 5 pour cent et un intervalle de confiance de 95 pour cent, a été réalisé pour chacune des trois populations sur la base des populations présentes (29 408 ménages PDI, 21 588 ménages retournés et 37 384 ménages hôtes) dans les 13 communes sélectionnées à partir de l'outil 1. Le calcul a ensuite permis d'avoir 380 ménages de personnes déplacées, 378 ménages retournés et 381 ménages hôtes qui ont été arrondi à 400 chacune. La taille globale de l'échantillon est estimée 1 200 ménages (soit, 400 ménages de déplacés internes, 400 ménages retournés et 400 ménages des communautés hôtes). L'échantillon de chaque type de ménage a été ensuite réparti proportionnellement à la taille de différentes communes sélectionnées.

- Couverture géographique

L'évaluation avait ciblé 1 200 ménages (400 ménages déplacés internes, 400 ménages retournés et 400 ménages des communautés hôtes) dans 13 communes des régions de Ségou, Mopti et Gao. A la sortie de la collecte, le taux de couverture était très faible pour certaines communes. Cependant, certaines d'entre elles ont été substituées par d'autres communes de la région et d'autres ont été exclues de l'analyse. Ce travail a permis de valider 1 073 ménages dans 13 communes réparties comme suit :

Tableau 1 : Types de ménage enquêté par commune

REGION	CERCLES	COMMUNES	Ménages hôtes	Ménages PDI	Ménages retournés	Total
GAO	ANSONGO	ANSONGO	19	22	10	51
		BARA	6	9	17	32
		TALATAYE	4	7	32	43
	GAO	COMMUNE DE GAO	116	93	3	212
		GOUNZOUREYE	25	20	66	111
		N'TILLIT	5	4	16	25
MOPTI	BANDIAGARA	BANDIAGARA	49	83	69	201
		METOU MOU	13	15	4	32
	BANKASS	BANKASS	54	69	28	151
		SEGUE	10	16		26
SEGOU	MACINA	MONIMPEBOUGOU	2	3	12	17
	NIONO	MARIKO	1		75	76
		NIONO	NIONO	45	51	
Total			349	392	332	1 073

- Méthodes de collecte de données

Une fois dans les communes ciblées par l'enquête, l'identification des ménages s'est faite grâce aux autorités locales et aux chefs communautaires, afin de délimiter au niveau de la commune les différents quartiers ou localités marqués par une forte concentration de personnes déplacées et de communautés hôtes. Une fois ces quartiers identifiés et listés par les différents superviseurs DTM, avec l'appui de la communauté locale, les enquêteurs choisiront de manière aléatoire les différents ménages à enquêter dans le quartier ou la localité. Ainsi, ils ont réparti la taille totale de l'échantillon de la population cible de la commune dans les différents quartiers ou localités listés avec les différents

leaders et informateurs clés. Un questionnaire ménage (outil 2) a été administré au niveau des différents chefs ou représentants des ménages cibles. Un nombre spécifique de ménages aux caractéristiques identiques a été ciblé par localité. Le questionnaire dispose d'une première section permettant de définir le type de ménages enquêtés (déplacés, hôtes).

- **Traitement et analyse des données :**

Après la phase de collecte, assurée par les enquêteurs de la Direction Nationale du Développement Social, le traitement des données a été réalisé par l'Organisation Internationale pour les Migrations à travers l'unité DTM (Displacement Tracking Matrix en anglais). Le traitement a permis d'évaluer la qualité des données collectées en évaluant les taux de non-réponse de chaque variable, les erreurs de saisies et en faisant le contrôle de cohérence des réponses.

L'analyse a été structurée en 5 parties à savoir : dégager les caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques des ménages, ressortir les conditions et motifs de déplacement des ménages, évaluer l'accès aux services sociaux de bases des ménages, mesurer le degré d'intégration des ménages déplacés dans la communauté. Les méthodes d'analyses descriptives univariées, bivariées et multivariées (analyse factorielle par correspondances multiples) ont été utilisées pour résumer les données collectées.

Limites

Les données utilisées pour la production de ce rapport sont issues d'un échantillon tiré de la population des déplacés et communautés hôtes présentes dans les communes cibles. La taille de l'échantillon de populations déplacées (PDI et retournés) est faible dans certaines localités du fait d'une faible présence de ménages déplacés dans la localité visitée par les enquêteurs. Certains quartiers ou localités abritant des personnes déplacées peuvent être laissés au détriment d'autres par les informateurs clés qui ont facilité l'orientation des enquêteurs vers les ménages déplacés.

Le projet avait ciblé 28 communes pour la mise en œuvre des enquêtes de terrain. Mais pour des raisons de couverture et d'analyse comparative de différents types de ménages, seules 13 communes ont pu être maintenues pour l'analyse.

Dans la catégorie des personnes déplacées, le nombre de retournés dénombrés par communes pendant l'échantillonnage au niveau de certaines communes était très faible. Une fois sur le terrain, les enquêteurs ont noté que le nombre prévu pour cette catégorie de population déplacée était difficile à atteindre dans la commune, donc le nombre restant de cette population a été complété dans d'autres communes de la région.



PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE MENAGE

I- CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET MOBILITE DES MENAGES ENQUETES (taille des ménages, Type de population, âge, sexe, niveau d'éducation et situation matrimoniale du chef de ménage)

1- Taille du ménage et profils socio-démographiques du chef de Ménage

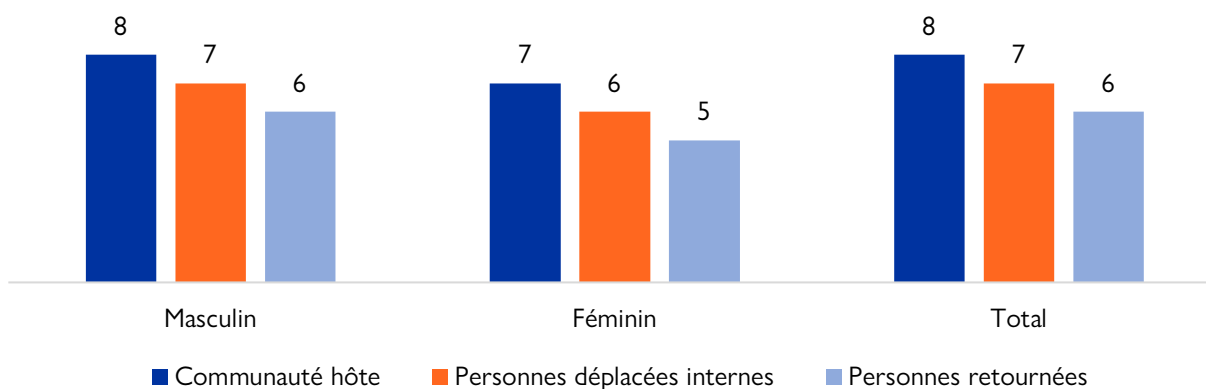
1.1- Taille du ménage

Le ménage est généralement caractérisé par les situations démographiques et culturelles du chef du ménage. L'évaluation a touché au total 1 073 ménages dans les 13 communes. Les individus déclarés dans les ménages enquêtés étaient au nombre de 7 328 (dont 55% de femmes). La majorité (63%) des individus dénombrés vivaient dans les ménages des personnes déplacées. La répartition de la taille des ménages selon les communes montre que, les ménages de taille moyenne (constitués en moyenne de 4 à 6 individus) étaient enregistrés dans les communes de Bandiagara, de Bara, de Gao et de N'Tillit. Les ménages de grande taille (constitués en moyenne de 7 à 10 individus) ont été enregistrés dans les localités d'Ansongo, de Bankass, de Gounzoureye, de Mariko, de Metoumou, de Monimpebougou, de Niono et de Talataye. Enfin, les ménages de la commune de Ségué étaient constitués en moyenne de 12 individus, considérés comme des ménages de très grande taille (plus de 10 individus en moyenne).

1.2- Sexe du chef de ménage

Dans les différentes communes couvertes lors de l'évaluation, 8 ménages sur 10 étaient dirigés par des hommes contre près de 2 ménages sur 10 dirigés par des femmes. Selon le milieu de résidence, 3 ménages en milieu urbain sur 10 étaient dirigés par les femmes contre 2 ménages sur 10 en milieu rural isolé. De même, en moyenne 7 individus vivaient dans les ménages dirigés par les hommes contre 6 individus vivant dans les ménages dirigés par les femmes.

Graphique 1: Moyenne des individus par type de ménage selon le sexe du chef de ménage



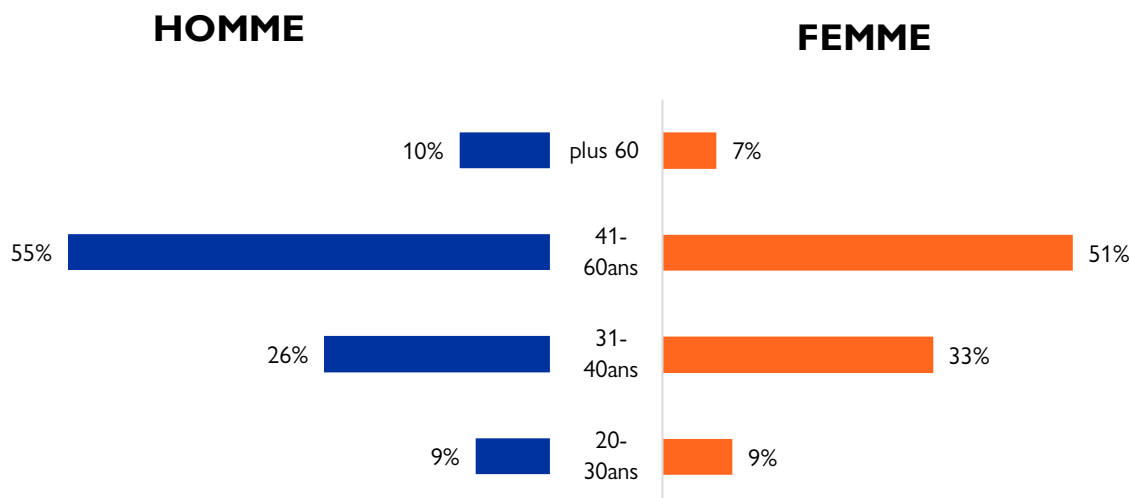
1.3- Age du chef de ménage

L'âge des chefs de ménages variait entre 20 et 88 ans. La moitié (54%) des chefs de ménage enquêtés étaient âgés de 41 à 60 ans, suivie des chefs de ménage qui ont un âge compris entre 31 et 40 ans (28%). Les chefs de ménage ayant plus de 60 ans représentaient 10 pour cent et ceux ayant moins de 30 ans ont représenté 7 pour cent au cours de l'évaluation. Cette tendance est observée dans les ménages des

personnes déplacées ainsi que celles de la communauté hôte. Chez les personnes déplacées internes retournées, la plus faible proportion était des chefs de ménage qui avaient plus de 60 ans.

Ainsi, il est à noter que 58 pour cent des individus vivant dans les ménages avaient moins de 18 ans au moment de l'enquête. Cette tranche d'âge a été majoritaire selon les différents types de population enquêtée. Les individus âgés de 18 à 49 ans représentaient 32 pour cent. Seulement une personne sur 10 dans la famille était âgée de plus de 49 ans.

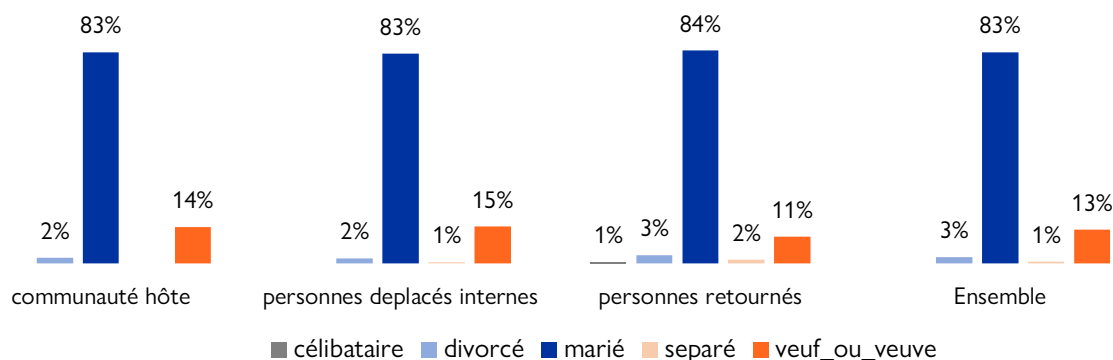
Graphique 2 : Tranches d'âge des chefs de ménage selon le sexe



1.4- Statut matrimonial des chefs de ménage

Les résultats des analyses montrent que la majorité (83%) des chefs de ménages étaient mariés au moment de la collecte. Les chefs de ménages ayant perdu leurs conjointes ou conjoints représentaient 13 pour cent et les chefs divorcés étaient de 3 pour cent. Une faible proportion (1%) de ménages étaient dirigés par des chefs qui étaient séparés de leurs conjoint ou qui sont célibataires.

Graphique 3 : Situation matrimoniale du chef de ménage selon la communauté

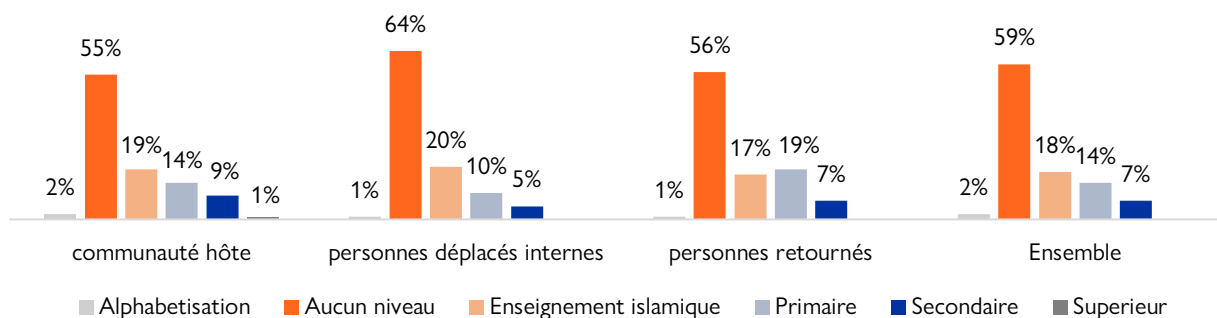


Les chefs de ménages divorcés et séparés étaient plus représentés dans la communauté des personnes retournés, soient respectivement 41 pour cent et 71 pour cent. Cependant, en fonction des cercles d'enquêtes, les chefs de ménages célibataires ont été totalement observés dans les cercles d'Ansongo (50%) et de Bandiagara (50%).

1.5- Niveau d'éducation des chefs de ménage

Le niveau d'éducation du chef de ménage a été collecté au cours de l'enquête afin de comprendre le rôle de l'instruction du chef de ménage dans les déplacements ou l'accueil, ainsi que sur la taille du ménage. En effet, 58 pour cent des chefs de ménages enquêtés n'avaient aucun niveau d'éducation, suivis de ceux ayant un niveau d'éducation islamique (18%). Les chefs de ménages ayant un niveau d'éducation primaire et secondaire représentaient respectivement 14 pour cent et 7 pour cent. Cette même tendance est observée dans la répartition selon les différents types de communautés à savoir dans la population de déplacés internes, des retournés et de la communauté hôte. En revanche, elle change en fonction du sexe du chef de ménage. La proportion des chefs de ménage sans niveau d'éducation est beaucoup plus représentée chez les chefs de ménages femmes (75%) que chez les hommes (54%). L'enseignement islamique était plus observé chez les hommes chefs de ménages (22%) que chez les femmes (7%). Les chefs de ménages ayant un niveau primaire est à proportion égale chez les chefs de ménages hommes et femmes. La formation dans les centres d'alphabétisation a été fait par 2 pour cent des personnes enquêtées. Ce pourcentage était majoritairement des hommes.

Graphique 4 : Niveau d'éducation des chefs de ménage selon la communauté



2- Conditions et modalités de déplacement

Cette section décrit les conditions et les modalités de déplacement des personnes déplacées internes et des personnes retournées. Parmi les 1 073 ménages interrogés au cours de l'enquête, 68 pour cent étaient des ménages de personnes déplacées (soit 37% de ménages PDI et 31% des ménages de PDI retournés). Cependant, dans cette partie, les ménages considérés sont ceux des personnes déplacées (68%).

2.1- Localisation des populations de déplacées

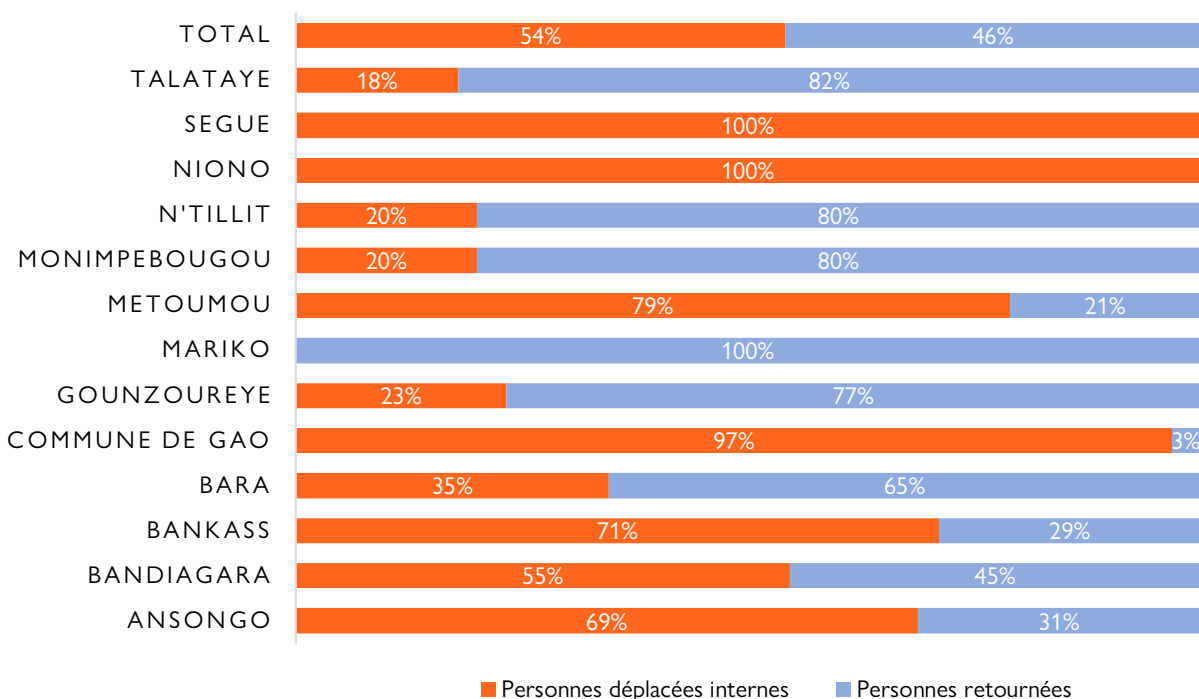
Au cours de la collecte, les personnes déplacées ont été enquêtées dans les 13 communes couvertes par l'opération. Les personnes déplacées sont constituées de personnes déplacées internes et de retournés anciennes PDI.

Les ménages PDI étaient principalement enquêtés dans les communes de GAO (24%), de BANDIAGARA (21%), de BANKASS (18%) et de NIONO (13%). Et les ménages des PDI retournées ont été enquêtées principalement dans les communes de MARIKO (23%), de BANDIAGARA (21%), de GOUNZOUREYE (20%) et TALATAYE (10%).

En outre, la répartition des PDI par commune d'origine selon la commune d'accueil montre que, les ménages PDI de la commune de GAO étaient originaires des localités situées dans les communes de TALATAYE (80%) et de GAO (20%). Ceux de la commune de Bandiagara venaient des communes de DOUCOMBO (71%) et de BANDIAGARA (29%). Les ménages PDI enquêtés à NIONO avaient quitté principalement des localités situées dans la commune de MARIKO (84%). Enfin, les ménages PDI enquêtées dans la commune de BANKASS étaient originaires de localités de la même commune.

Quant aux ménages retournés de la commune de MARIKO, ils étaient principalement déplacés dans des localités de la même commune. La population des ménages retournés enquêtés de BANDIAGARA était originaire de DOUCOMBO (71%) et de BANDIAGARA (29%). Les personnes retournées de la commune de GOUNZOUREYE avaient principalement quitté les communes GOUNZOUREYE (97%) et GABERO (3%). Enfin, les personnes retournées de la commune de TALATAYE étaient originaires de GAO (57%) et TALATAYE (43%).

Graphique 5 : Proportion des personnes déplacées enquêtées par commune

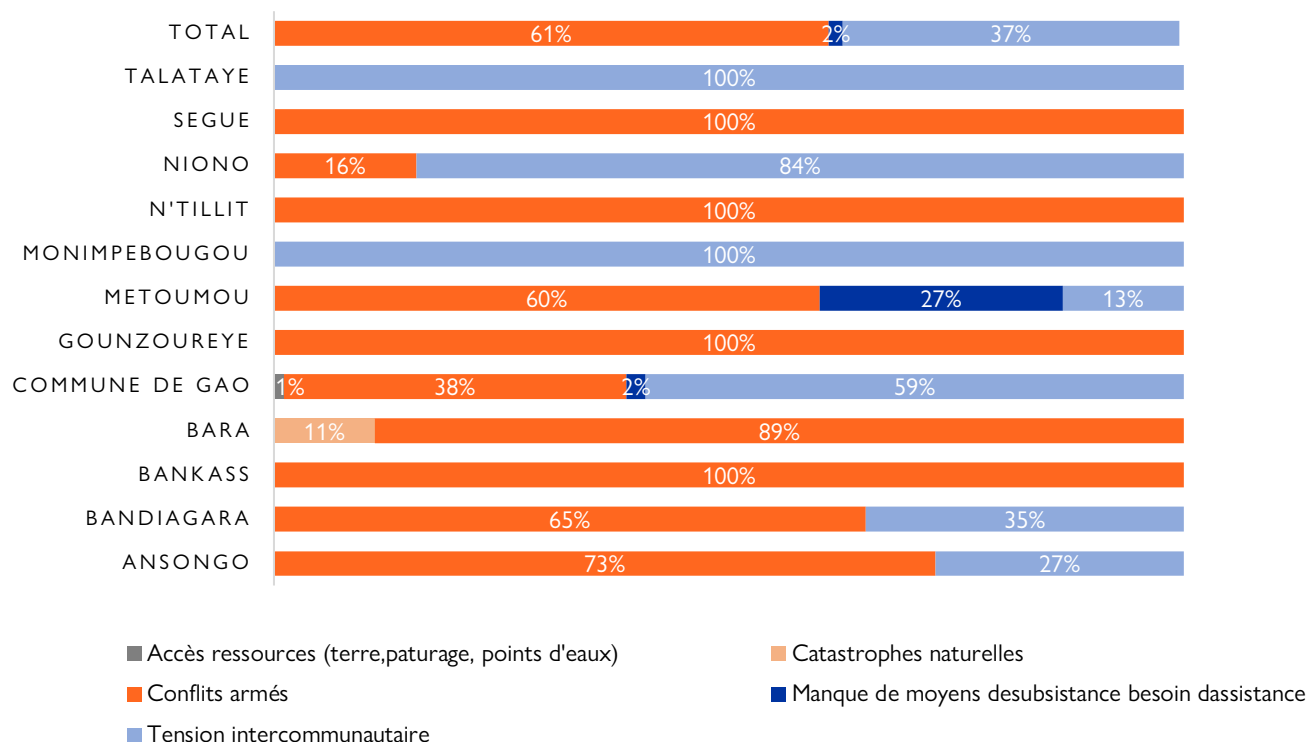


2.2- Motifs de déplacement

L'analyse de cette sous-section porte sur les raisons de déplacement des ménages PDI et les raisons de retour des ménages initialement déplacés (retourné ancienne PDI).

Les conflits armés (61%) et les tensions communautaires (37%) ont été les principales raisons de déplacement des ménages PDI. Cependant les ménages PDI touchés par les tensions communautaires ont été principalement enquêtés dans les communes de GAO (40%), de NIONO (30%), de BANDIAGARA (20%).

Graphique 6 : Raisons de déplacement des PDI par commune

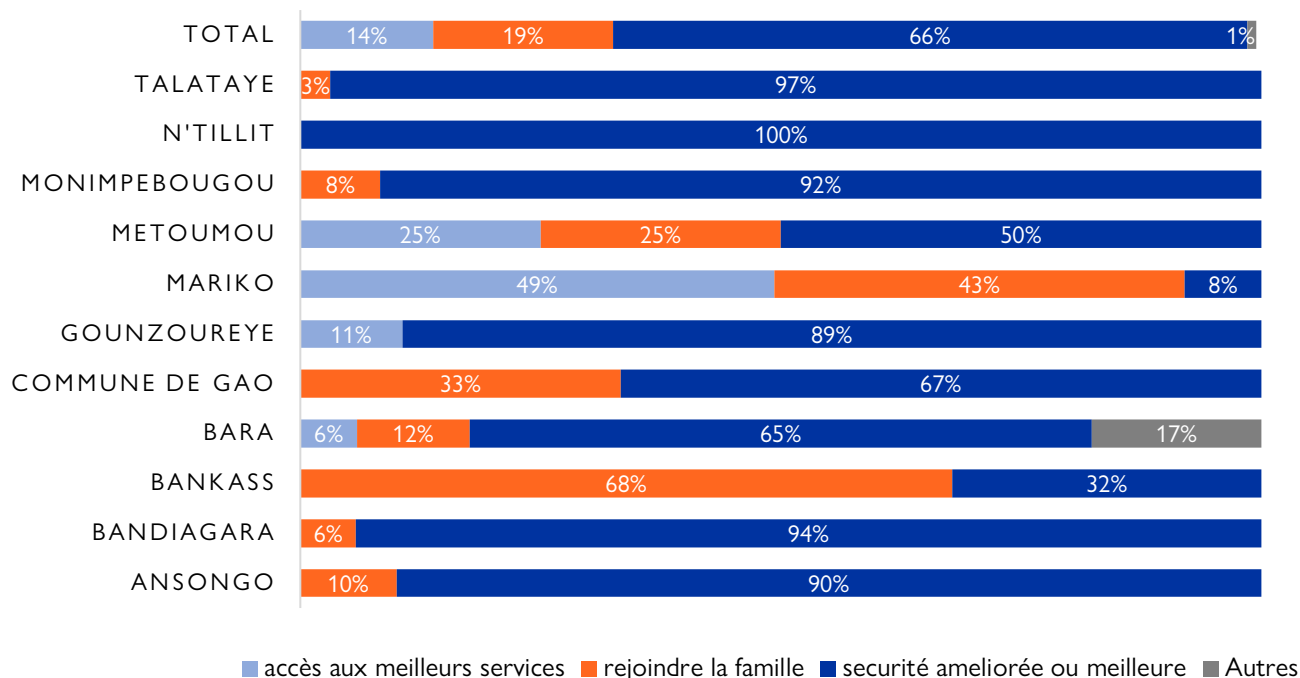


Quant au retour des ménages initialement déplacés, il s'explique par l'amélioration de la situation sécuritaire (67%), la volonté de rejoindre la famille (19%) et l'accès aux meilleurs services (14%).

Selon les ménages retournés enquêtés dans les communes de BANDIAGARA (94%), de GOUNZOUREYE (89%) et de TALATAYE (97%), l'amélioration de la situation sécuritaire dans leurs localités a été la principale raison de retour pour la majorité des ménages.

Le regroupement familial était l'une des raisons importantes pour d'autres ménages retournés dans les communes de BANKASS (68%), de MARIKO (43%) et de BANDIAGARA (6%). Enfin l'accès aux meilleurs services pour les ménages a été l'une des raisons pour les ménages retournés dans les communes de MARIKO (49%), de METOU MOU (25%), de GOUNZOUREYE (11%) et de BARA (6%).

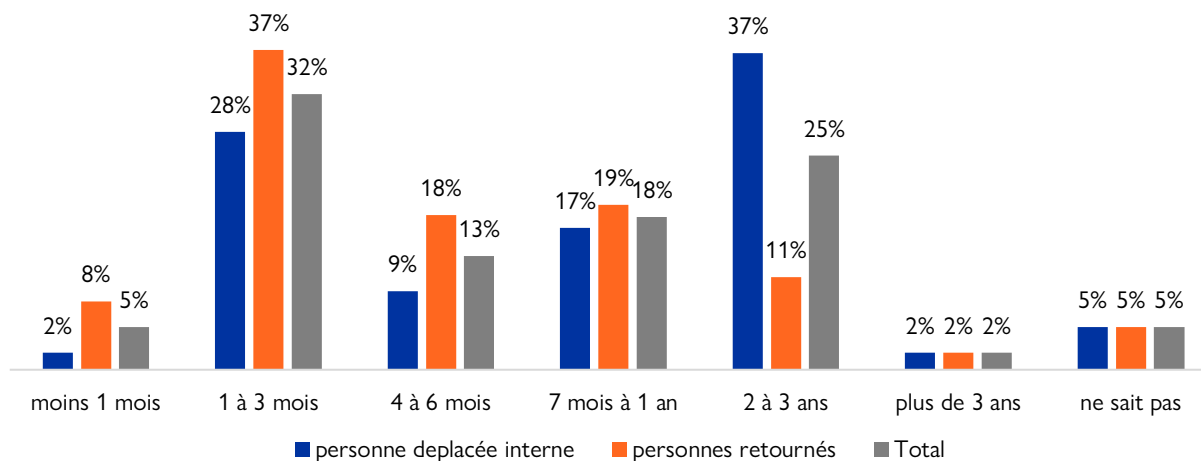
Graphique 7 : Raisons de retour des personnes déplacées internes par commune



2.3- Période d'arrivée des ménages déplacés dans les localités d'accueil

Le temps d'habitation représente la durée de présence des ménages enquêtés depuis leur arrivée dans la localité où ils se trouvaient au moment de l'enquête. Plus de la moitié des ménages déplacés enquêtés (68%) sont arrivés dans leur localité d'accueil il y'a moins d'un an. De plus, près d'un tiers (27%) des personnes déplacées sont arrivés dans leur localité d'accueil depuis plus de deux ans.

Graphique 8 : Durée de déplacement des ménages déplacés internes et retournés



Selon la commune d'enquête, les ménages PDI nouvellement déplacés (entre 1 à 3 mois) dans les localités où elles ont été enquêtées, étaient majoritairement représentés dans les communes de TALATAYE (100%), de GAO (92%), de BARA (56%). Ceux arrivés entre 4 et 6 mois dans les localités d'enquêtes, ont été majoritairement enquêtés dans la commune de GOUZOUREYE (60%). Les ménages des PDI ayant

habité entre 7 mois à une année étaient plus représentés dans la commune de NIONO (80%). Cependant, certains ménages PDI habitaient dans les localités depuis 2 à 3 années. Cette dernière modalité était majoritairement représentée dans les communes de BANKASS (99%), de SEGUE (81%) et de BANDIAGARA (66%).

Quant aux ménages PDI retournés, excepté ceux de BANKASS et de GOUZOUREYE, les ménages de toutes les autres communes enquêtées s'étaient déplacés à moins d'une année.

II- SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES MENAGES

Pour mesurer la situation économique et dégager les besoins urgents des ménages ciblés, l'enquête s'est focalisée sur les activités génératrices de revenus (AGR) des ménages. Ces activités sont des moyens mis en œuvre par les ménages afin de subvenir aux besoins de base du ménage.

1- Activités génératrices de revenus des ménages

Au moment de l'évaluation, la grande majorité (98%) des ménages enquêtés affirmaient pratiquer une activité génératrice de revenu (AGR). Ces différentes activités étaient principalement l'agriculture (64%), l'élevage (21%), le commerce (7%) et la pêche (1%). De plus, d'autres activités à savoir la construction, l'artisanat, et le travail journalier étaient exercées par une faible proportion de ménages enquêtés.

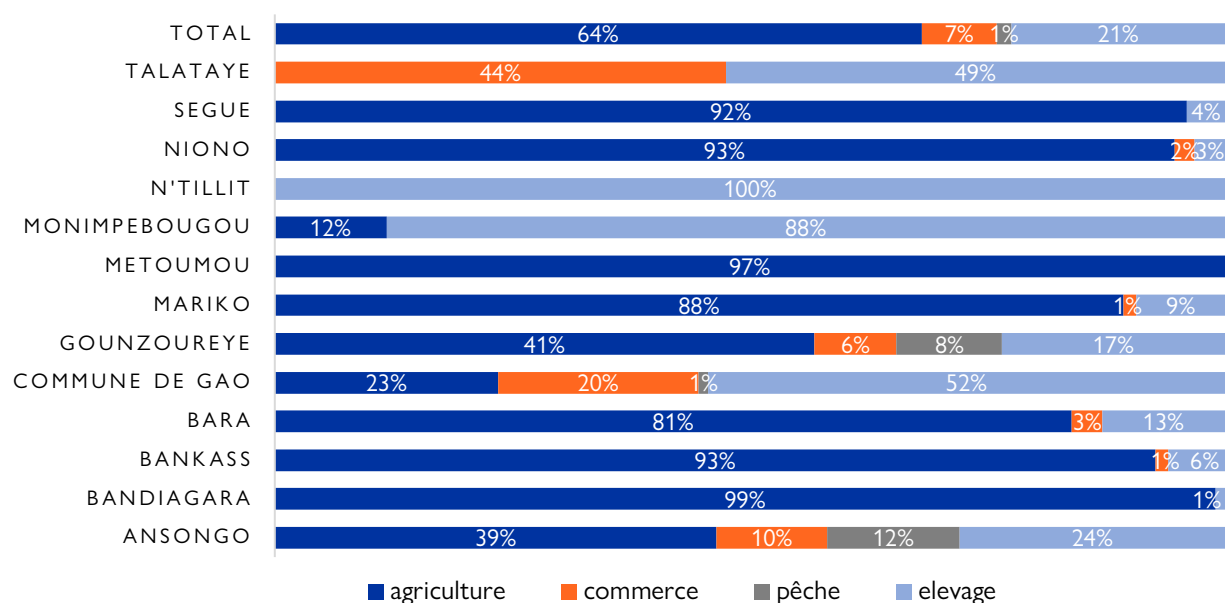
Cette tendance des activités génératrices de revenus reste les mêmes chez la communauté hôte ainsi que chez les personnes déplacées.

Seulement 3 pour cent de ménages ne pratiquaient aucune activité génératrice de revenu au moment de la collecte. Cette modalité est remarquable dans la commune de GOUNZOUREYE (10%).

Selon la commune d'enquête, BANDIAGARA (99%), METOUMOU (97%), BANKASS (93%), NIONO (93%), SEGUE (92%), MARIKO (88%) et BARA (81%) ont été les communes dans lesquelles la majorité des ménages pratiquaient l'agriculture comme principale activité génératrice de revenu. En revanche, l'élevage étaient pratiqué par la majorité des ménages dans les communes de N'TELLIT (100%), de MONIMPEBOUGOU (88%) et de GAO (52%).

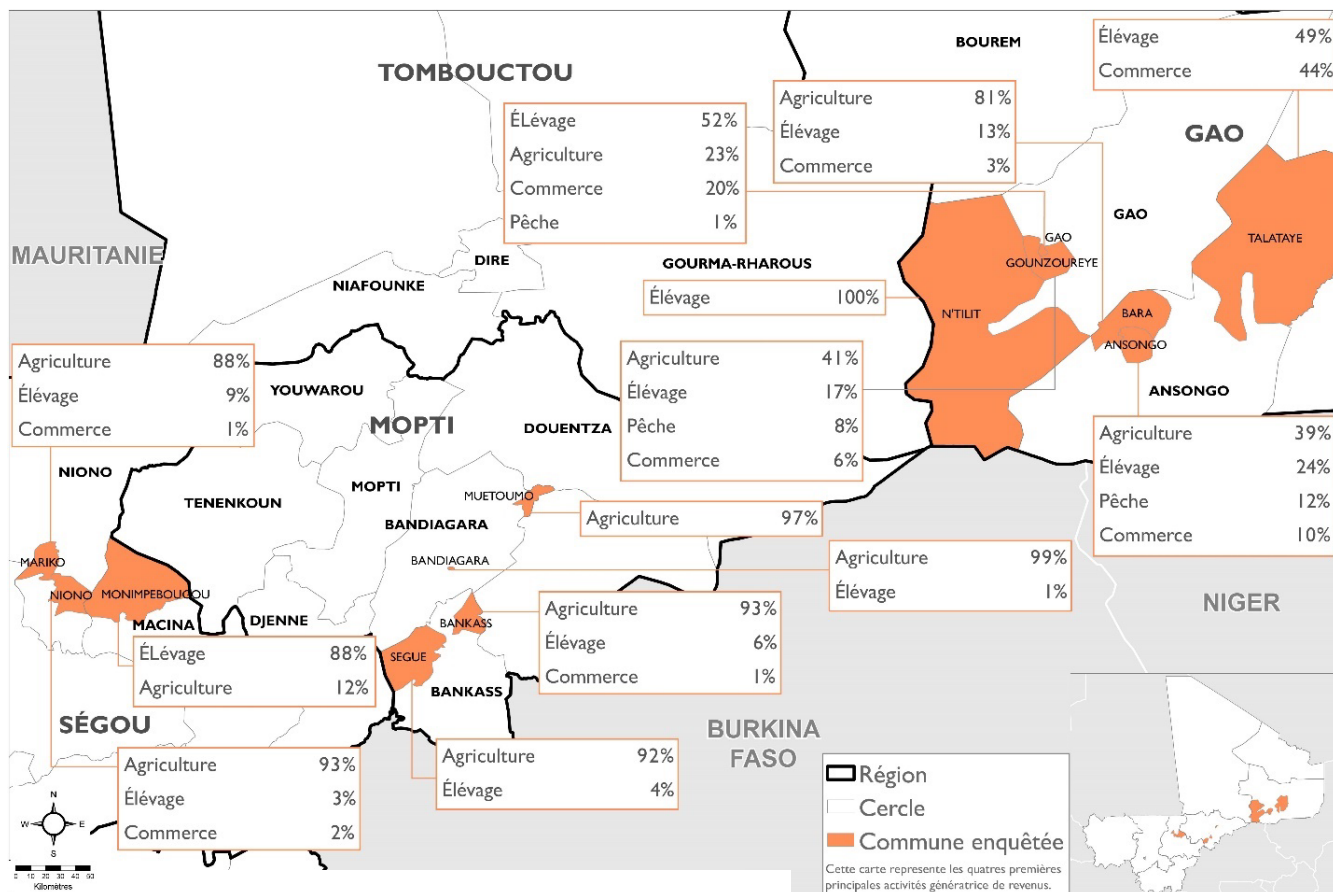
Par ailleurs, l'élevage (49%) et le commerce (44%) ont été les principales activités dans la commune de TALATAYE. Les ménages des communes d'ANSONGO et de GOUNZOUREYE pratiquaient principalement l'agriculture (39% et 41%), l'élevage (24% et 17%), le commerce (10% et 6%) et la pêche (12% et 8%).

Graphique 9 : Principales activités génératrices de revenus des ménages par commune



Selon le sexe du chef de ménage, les principales AGR pratiquées par les ménages dirigés par les hommes étaient l'agriculture (65%) et l'élevage (23%). Tandis que chez les femmes, en plus de l'agriculture (61%) et l'élevage (17%), le commerce était pratiqué par 15 pour cent de ménages.

Carte 1 : Activités génératrices de revenus des ménages enquêtés, par commune

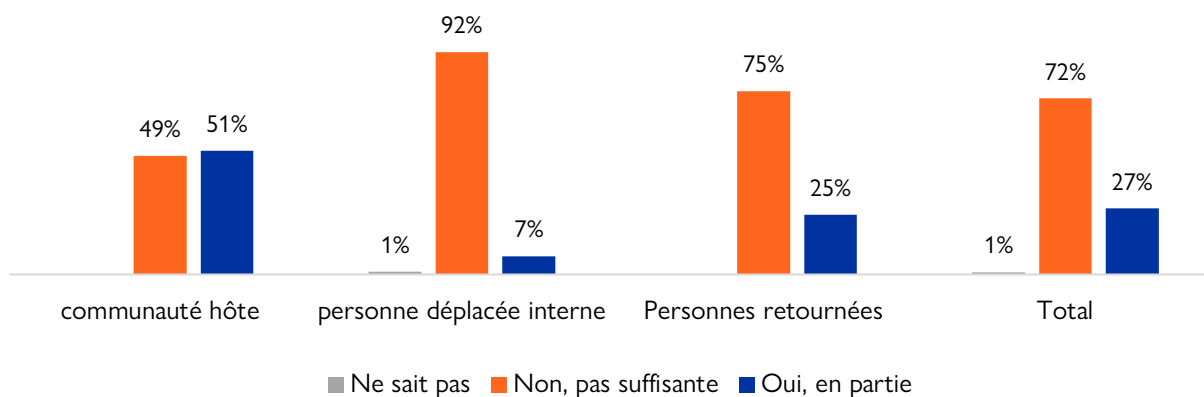


Les frontières, les noms et les désignations sur cette carte n'impliquent pas la reconnaissance ou l'acceptation officielle par l'OIM.

Parmi les ménages pratiquant l'AGR (98%), 73 pour cent ont affirmé que les revenus de celles-ci ne sont pas suffisants pour subvenir aux besoins alimentaires du ménage. Cette proportion est de 91 pour cent chez les ménages PDI, 76 pour cent chez les ménages retournés et 49 pour cent chez les ménages de la communauté hôte.

Cependant, 27 pour cent affirmaient que les revenus issus des AGR permettaient de compenser en partie les besoins en nourritures.

Graphique 10 : Compensation en nourriture des revenus du ménage issus de l'AGR selon la communauté



2- Situation économique et besoins des ménages pratiquant l'agriculture

Lors de l'évaluation, il est ressorti que 72 pour cent des ménages pratiquaient l'agriculture. Parmi ce groupe, la majorité (85%) s'adonnent à la culture hivernale et 25 pour cent à la culture maraîchère. Seulement 8 pour cent pratiquaient une culture de contre saison.

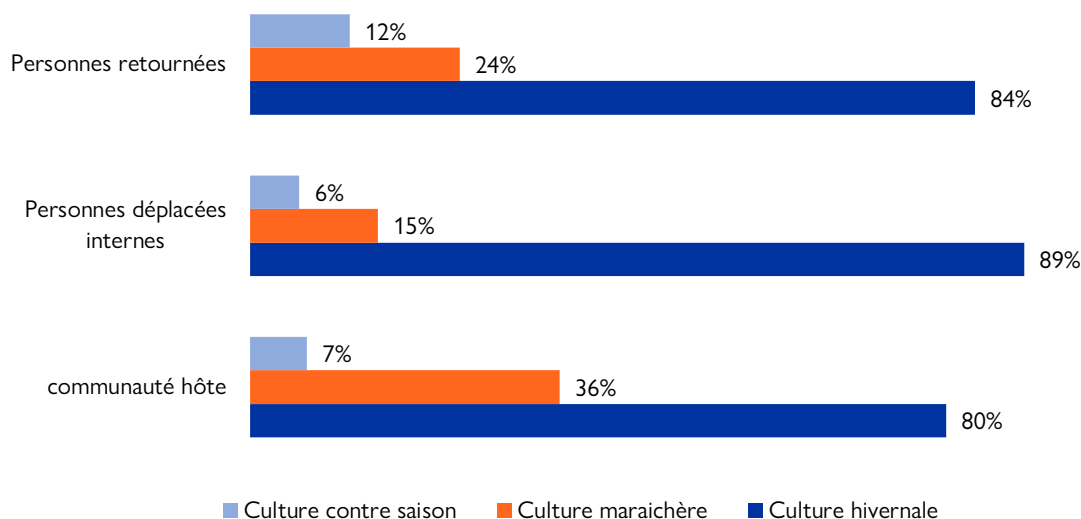
Cependant, la majorité (55%) des ménages cultivaient sur leur propre parcelle (propriété). D'autres cultivaient sur des terres empruntées à la communauté hôte (24%) ou des terres louées (19%).

Selon le type de ménages, ceux de la population des déplacés internes cultivaient majoritairement sur des terres prêtées (51%). D'autres proportions de cette communauté travaillaient sur leur propriété (28%) ou sur des terres louées (14%). Contrairement aux ménages retournés et de la communauté hôte dont la majorité cultivaient sur leur propriété, soient respectivement 71 pour cent et 66 pour cent.

Afin de mieux pratiquer leur activité agricole, plus de la moitié (66%) des ménages utilisaient l'eau de pluie comme principale source d'eau. D'autres utilisaient l'eau de barrage/canal d'irrigation (18%) ou l'eau de rivière/fleuve (10%) pour l'agriculture. Une faible proportion (6%) avait comme principale source d'eau pour l'agriculture la pompe, l'eau de puit et de forage.

La majorité des ménages pratiquant la culture hivernale utilisaient principalement l'eau de la pluie (73%) et l'eau de barrage ou canal (17%). En revanche, pour les ménages pratiquant la culture maraîchère, les principales sources d'eau étaient l'eau de barrage, l'eau de la rivière et de pluie.

Graphique 11 : Type de cultures pratiquées par communauté (réponses multiples)



Les récoltes issues des différentes cultures étaient principalement destinées à la consommation pour la majorité (54%) des ménages pratiquant l'agriculture. De plus, 46 pour cent utilisaient les récoltes pour des besoins de consommation et de vente. Chez les personnes déplacées internes, les récoltes de 68 pour cent de ménages étaient utilisés pour la consommation uniquement. En revanche, la consommation et les ventes des récoltes étaient les principales raisons de la pratique de l'agriculture chez les ménages de la communauté hôtes et des personnes retournées.

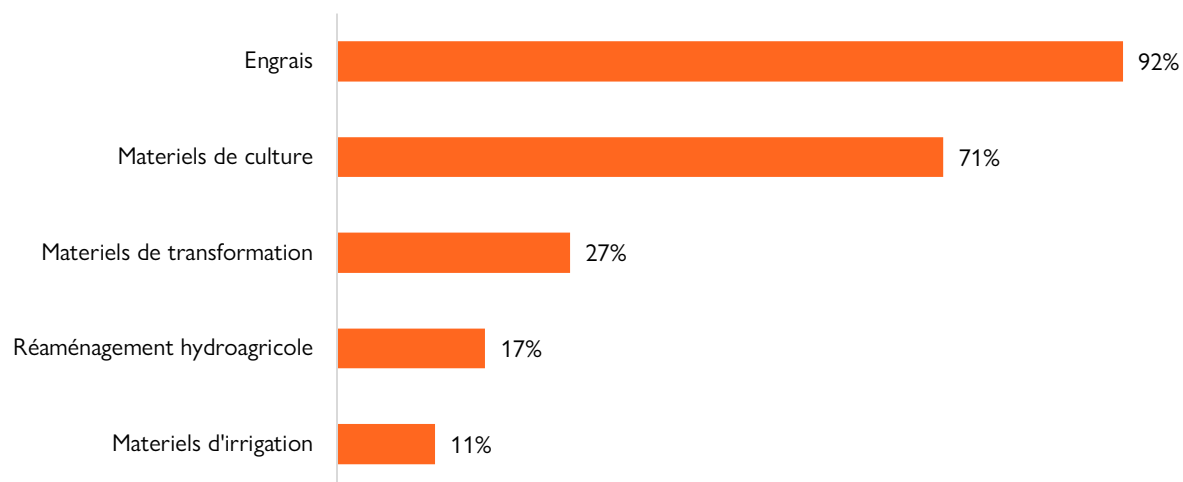
En termes de besoins urgents des ménages pratiquant l'agriculture, cinq principaux besoins ont été exprimés, à savoir les besoins en engrais (92%), en matériels de culture (71%), en matériels de transformation (27%), en réaménagement hydroagricole (17%) et matériels d'irrigation (11%).

Cependant, selon les communes d'enquêtes, les besoins en engrais ont été majoritairement exprimés dans 11 communes enquêtées sur 13, exceptés de BARA et GOUZOUREYE.

Les matériels de culture ont été majoritairement exprimés par les ménages des communes dans les cercles d'ANSONGO, de GAO, de MACINA et de NIONO. A ceux-ci s'ajoutent la commune de METOUMOU dans le cercle de BANDIAGARA.

Quant aux besoins en matériels de transformation, ils ont été exprimés en majorité par les ménages des communes de METOUMOU et de GAO.

Graphique 12 : Besoins urgents des ménages pratiquant l'agriculture (réponses multiples)

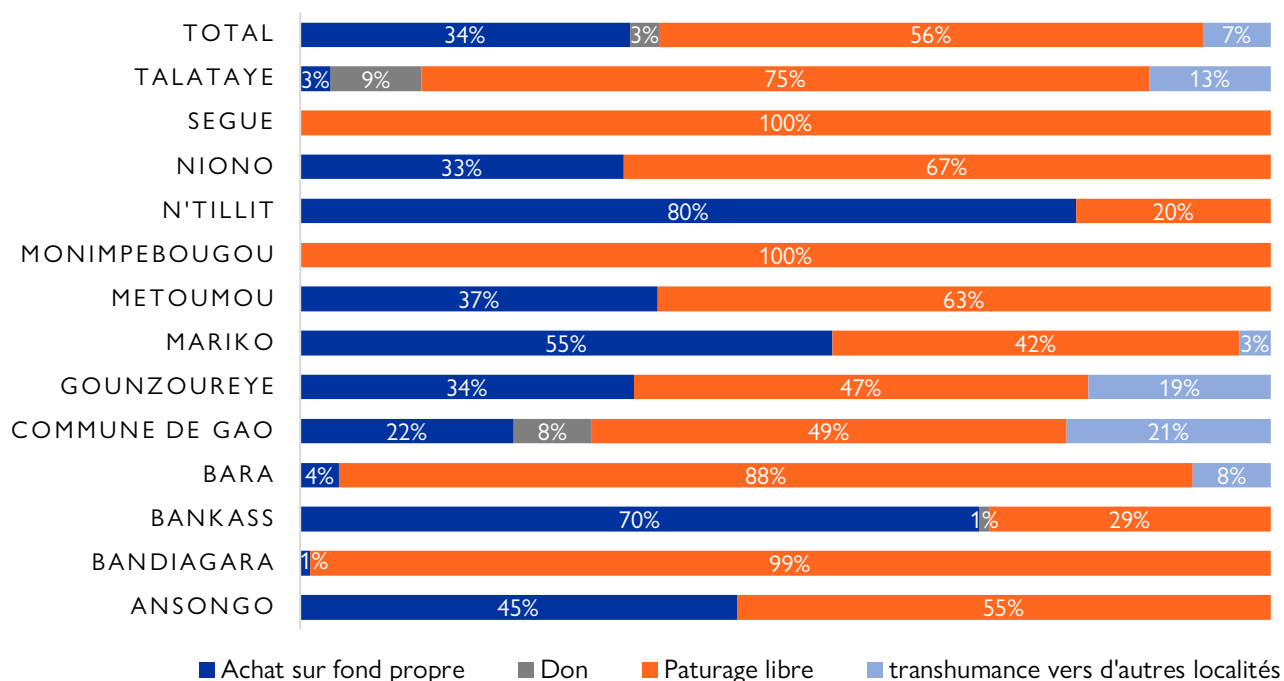


3- Situation économique et besoins des ménages pratiquant l'élevage

L'élevage est pratiqué par 58 pour cent des ménages enquêtés dans les 13 communes lors de l'évaluation. Cependant, afin de subvenir aux nourritures/aliments des animaux, la majorité (56%) des ménages faisaient du pâturage libre. L'achat d'aliments de bétails étaient le moyen utilisé par 34 pour cent des ménages pour assurer la nourriture des animaux. Une proportion de 7 pour cent pratiquaient la transhumance vers d'autres localités comme moyen principal pour nourrir les bétails.

Parmi les ménages éleveurs, 35 pour cent abreuvent leur cheptel à travers l'eau des puits. D'autres proportions des ménages utilisaient principalement l'eau de pompe (31%), l'eau de fleuve ou lac (22%) et l'eau de forage (12%).

Graphique 13 : Principales sources d'aliment de bétail des ménages pratiquant l'agriculture par commune

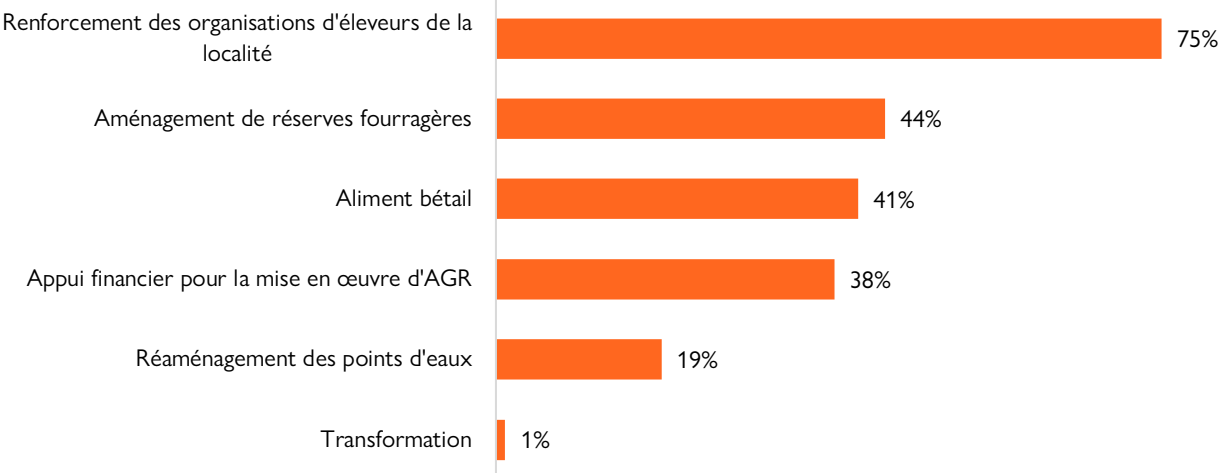


Sur l'ensemble des ménages pratiquant l'élevage, plus de la moitié (61%) s'adonnent à cette activité pour des raisons de commerce ou de consommation. Cependant, 36 pour cent des ménages affirmaient pratiquer l'élevage pour des raisons commerciales uniquement.

A la suite des entretiens, les ménages d'éleveurs de bétails ont exprimé des besoins urgents qui sont entre autres le renforcement des organisations d'éleveurs de la localité (75%), l'aménagement de réserves fourragères (44%), l'aliment de bétail (41%), l'appui financier pour la mise en œuvre de l'élevage (38%), le réaménagement des points d'eaux (19%) et la transformation (1%).

Selon les communes, les besoins en renforcement des organisations d'éleveurs de la localité ont été majoritairement exprimé par les ménages dans 11 communes, excepté GOUNZEREYE et SEGUE. Les communes de SEGUE, de MARIKO, de BANDIAGARA, de TALATAYE et de GOUNZOUREYE ont majoritairement exprimé le besoin d'appui en aliment de bétail.

Graphique 14 : Besoins urgents des ménages pratiquant l'élevage (réponses multiples)



III- SECURITE, PAIX ET COHESION SOCIALE

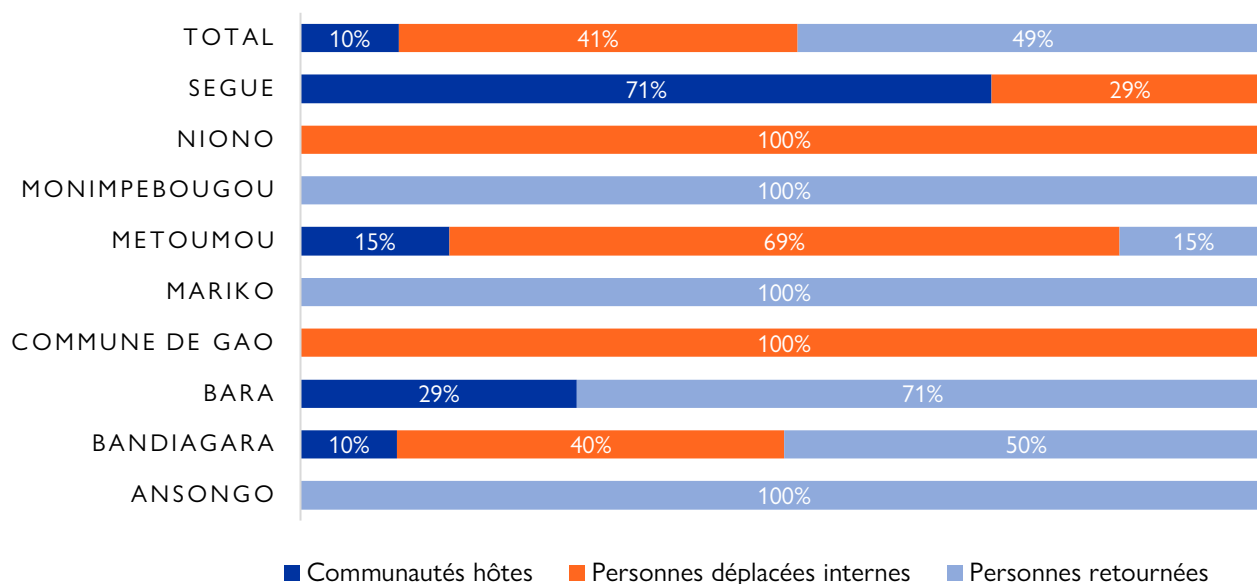
Dans le contexte de crise prolongée et complexe à laquelle le Mali fait face depuis 2012, le besoin d'évaluer et de mesurer la perception des ménages sur les mécanismes de paix et cohésion sociales existants dans leurs localités s'avère opportun.

1- Perception sur la situation sécuritaire

Les résultats de l'analyse montrent que la majorité (82%) des ménages affirmaient se sentir en sécurité dans les localités où ils étaient installés. Cependant, les raisons évoquées étaient entre autres l'absence de conflit entre les communautés, l'accueil de la communauté hôte, la sécurité établit par les forces de l'ordre et les mécanismes de protection entre les communautés.

En revanche, une proportion non négligeable (14%) des ménages (soit 148 ménages) dans 9 communes ont affirmé ne pas se sentir en sécurité dans leur localité. Cette perception était importante chez les ménages des personnes déplacées internes (16%) et des personnes retournées (22%). Cependant, plusieurs causes ont été évoquées par ces ménages qui sont : les menaces des groupes armés non étatiques (61%), les tensions communautaires (16%), les vols et banditisme (15%), l'absence des acteurs ou de mécanisme de sécurité (6%) et des enlèvements (2%). Le reste (4%) des ménages ne savaient pas s'ils étaient en sécurité ou pas dans les localités.

Graphique 15 : Sentiment d'insécurité des ménages par commune



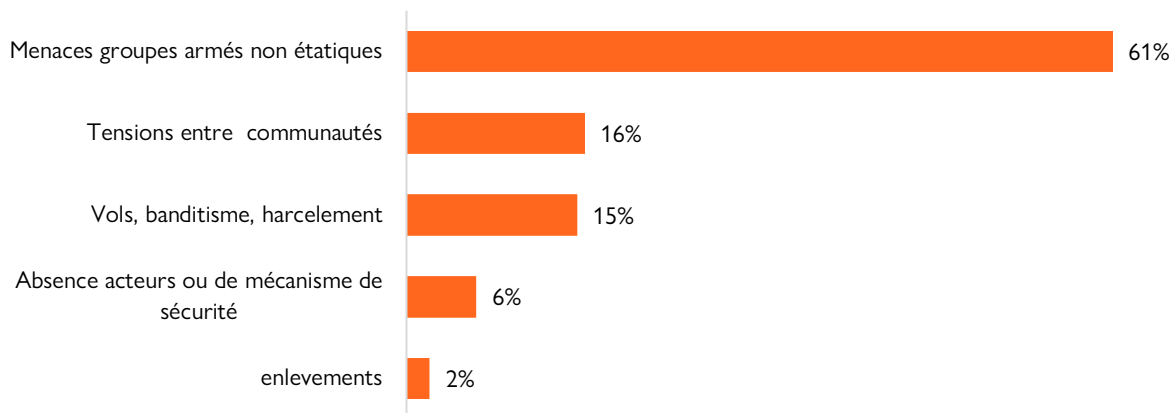
La répartition des causes de perception d'insécurité des ménages selon les communes d'enquête montre que dans les communes de BANDIAGARA et de METOUMOU, les ménages ont évoqué des craintes d'absence des acteurs et de mécanismes de sécurité, des menaces de groupes armés non étatiques et des tensions communautaires.

Pour les communes d'ANSONGO et de GAO, les raisons étaient la peur des tensions communautaires, des vols, de banditisme ou d'harcèlement.

A MARIKO, les causes de la sensation d'insécurité des ménages étaient les menaces de groupes armés non étatiques, des tensions communautaires, des vols, des enlèvements et de l'absence des acteurs de sécurité ou de

mécanisme de sécurité. Aussi, les ménages de la commune de MONIMPEBOUGOU ont évoqué des raisons d'absence des acteurs et de mécanisme de sécurité et les tensions communautaires. Enfin, les tensions communautaires et les menaces de groupes armés non étatiques ont été les causes de la crainte des ménages de NIONO.

Graphiques 16 : Raisons du sentiment d'insécurité des ménages



En plus des craintes citées ci-haut, 32 pour cent des ménages affirmaient avoir été témoins de tensions au cours des 12 derniers mois précédant la collecte. Ces tensions étaient principalement liées à des violences terroristes (48%), des conflits armés (32%), des cas de vols de biens et de bétails (18%). Ensuite, un peu moins d'un tiers (31%) des ménages estimaient que leur famille ne pouvait pas circuler librement en toute sécurité. Cependant en cas de violation commise par les groupes armés non étatiques, 59 pour cent de ménages affirmaient ne pas avoir connaissances aux recours juridiques possibles. Cette proportion était importante chez les deux communautés (des personnes déplacées et la communauté hôte).

2- Paix et cohésion sociale

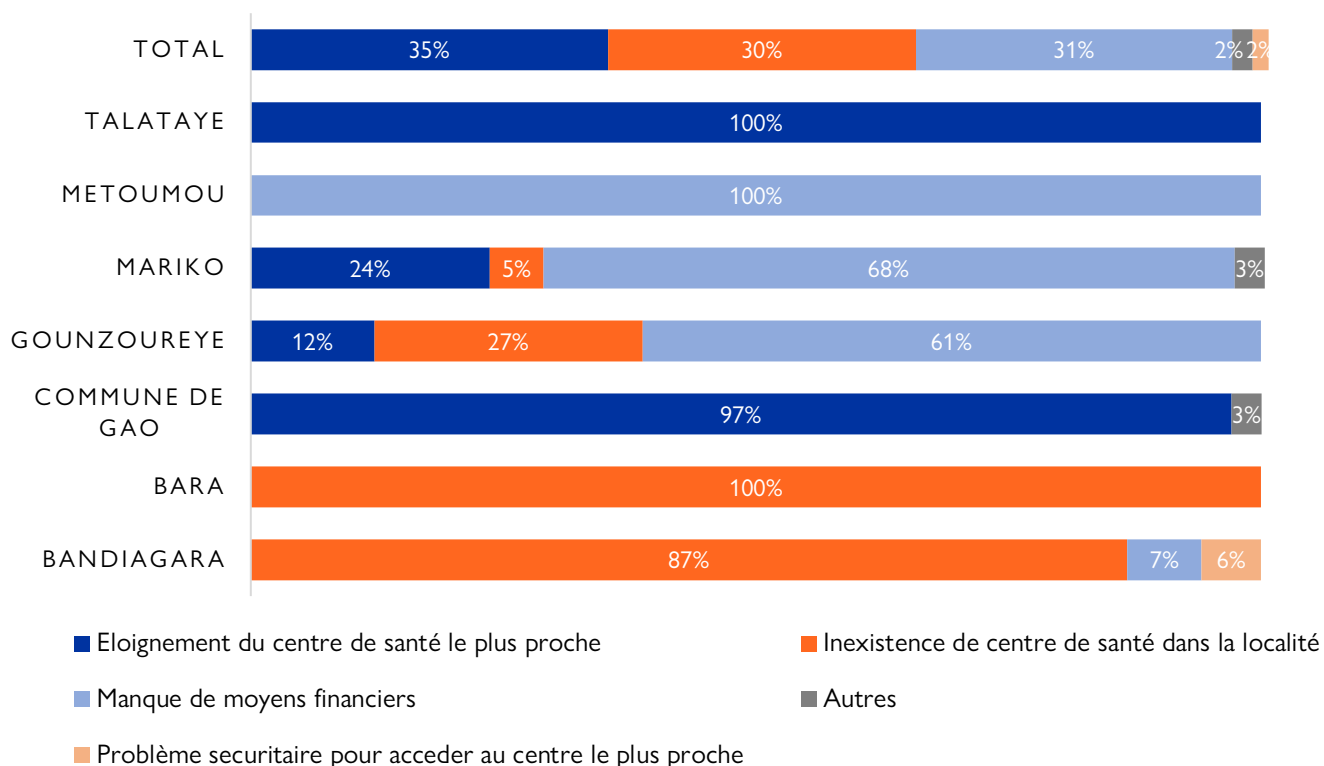
Les personnes déplacées ont fait face aux effets dévastateurs des conflits armés et de la violence qui les ont poussés à fuir leurs localités d'origine et de s'installer dans d'autres lieux paisibles. Dans ces lieux, ils sont accueillis par les personnes vivant de la localité (communauté hôte). L'insertion de la population déplacées dans les localités d'accueil doit passer en tout premier lieu par la cohésion sociale avec la communauté hôte à travers leurs implications dans les activités sociales, culturelles et celles génératrices de revenus regroupant différentes communautés. L'évaluation a permis de ressortir que 69 pour cent des ménages ont connaissances des AGR regroupant différentes communautés sans tensions ou conflits. A cet effet, les différentes AGR citées ont été principalement l'agriculture, l'élevage et la pêche.

En revanche, l'existence des tensions et conflits ont été l'avis d'un peu moins d'un tiers (31%) des ménages dans les AGR regroupant différentes communautés. Cette dernière proportion était importante dans les communes de N'TELLIT (100%), de MONIMPEBOUGOU (100%), de SEGUE (73%), et de METOUMOU (50%).

enregistrées dans les communes de GOUZOUREYE (44%), de BANDIAGARA (34%), de GAO (32%) et de TALATAYE (14%).

Les raisons de l'inaccessibilité évoquées par les ménages étaient principalement liées entre autres à l'éloignement de centre de santé (35%), le manque de moyens (31%) et l'inexistence du centre de santé (31%). Une faible proportion (2%) de ménages n'avait pas accès au service de santé pour des raisons sécuritaires pour accéder aux centres de santé le plus proche.

Graphiques 17 : Principales causes du problème d'accès aux services de santé par commune

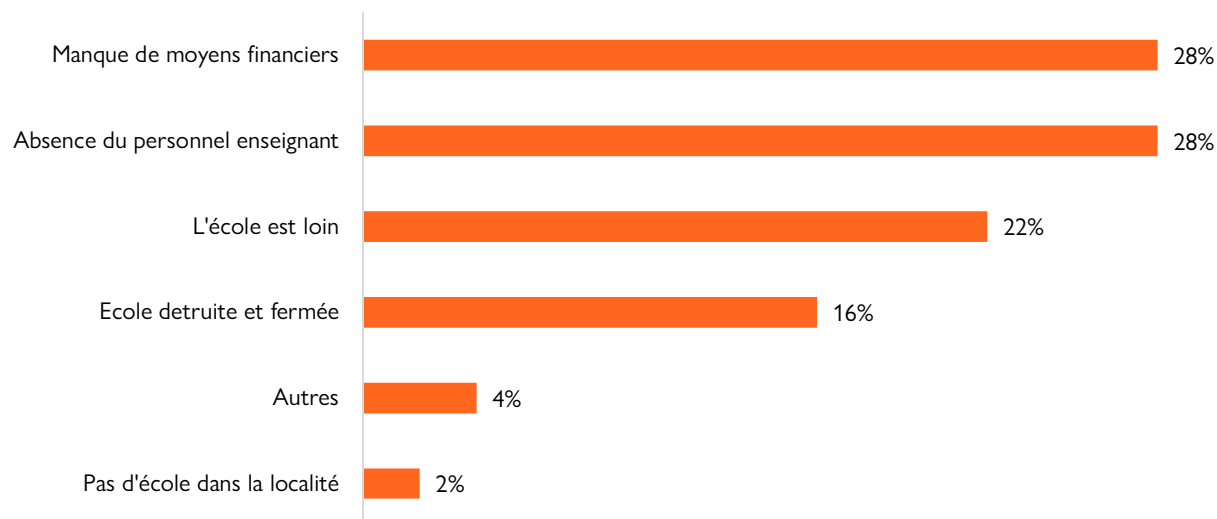


2- Accès à l'Education

L'évaluation montre que 33 pour cent des ménages n'avaient pas accès à l'école dans leur localité. Cette proportion était remarquable dans les communes de GAO, de GOUZOUREYE, de MARIKO, de TALATAYE et de N'TELLIT. Ainsi, la situation sécuritaire a entraîné la fermeture de plusieurs écoles dans certaines communes des régions du centre et du nord Mali. Les déplacements des ménages sont souvent effectués à l'intérieur des mêmes communes ou cercles. Plusieurs raisons justifient la non-fréquentation des individus des ménages. Il s'agissait lors de l'évaluation, pour certains, l'absence d'enseignants (28%) et la destruction des écoles (16%) qui pourraient être liées à l'insécurité obligeant les enseignants à abandonner la localité ou des séquelles de conflit sur les infrastructures. Pour d'autres ménages, le manque de moyens (28%), la distance de l'école (22%) constituaient les causes de la non-fréquentation scolaires des personnes de leur ménage. Seulement 8 pour cent des ménages ont affirmé l'inexistence de l'école dans leur zone.

Les causes liées à l'absence des enseignants ont été principalement évoquées par les ménages des communes de N'TELLIT, de GOUZOUREYE, et de MARIKO. La principale cause de la non-fréquentation scolaire pour les ménages de METOUMOU et de BANDIAGARA était le manque de moyens financiers. A BANKASS, les ménages estimaient la distance comme principale cause.

Graphiques 18 : Causes du problème d'accès à l'école des ménages



3- Accès à l'eau

Dans les sites évalués, la majorité des ménages (86%) avaient accès à l'eau potable. Ce pourcentage reste la même chez les personnes déplacées internes et un peu moins (74%) chez les personnes retournées. Chez les ménages de la communauté hôte, la quasi-totalité (97%) des ménages ont affirmé avoir accès à l'eau potable.

En revanche, dans certaines communes, une proportion non négligeable (14%) des ménages avait affirmé ne pas avoir accès à de l'eau potable dans leur localité. Les raisons varient selon les communes. Cependant, dans les communes d'ANSONGO, de TALATAYE et de GAO, les ménages ont évoqué l'éloignement des points d'eau. L'insuffisance des points d'eau pour satisfaire les besoins des communautés a été la principale raison évoquée dans les communes de BANDIAGARA, de GOUZOUREYE et de METOUMOU. L'insécurité était la raison pour les ménages de la commune de MARIKO rencontraient des difficultés d'accéder aux points d'eau pour l'insécurité.

4- Accès au marché et aux services administratifs

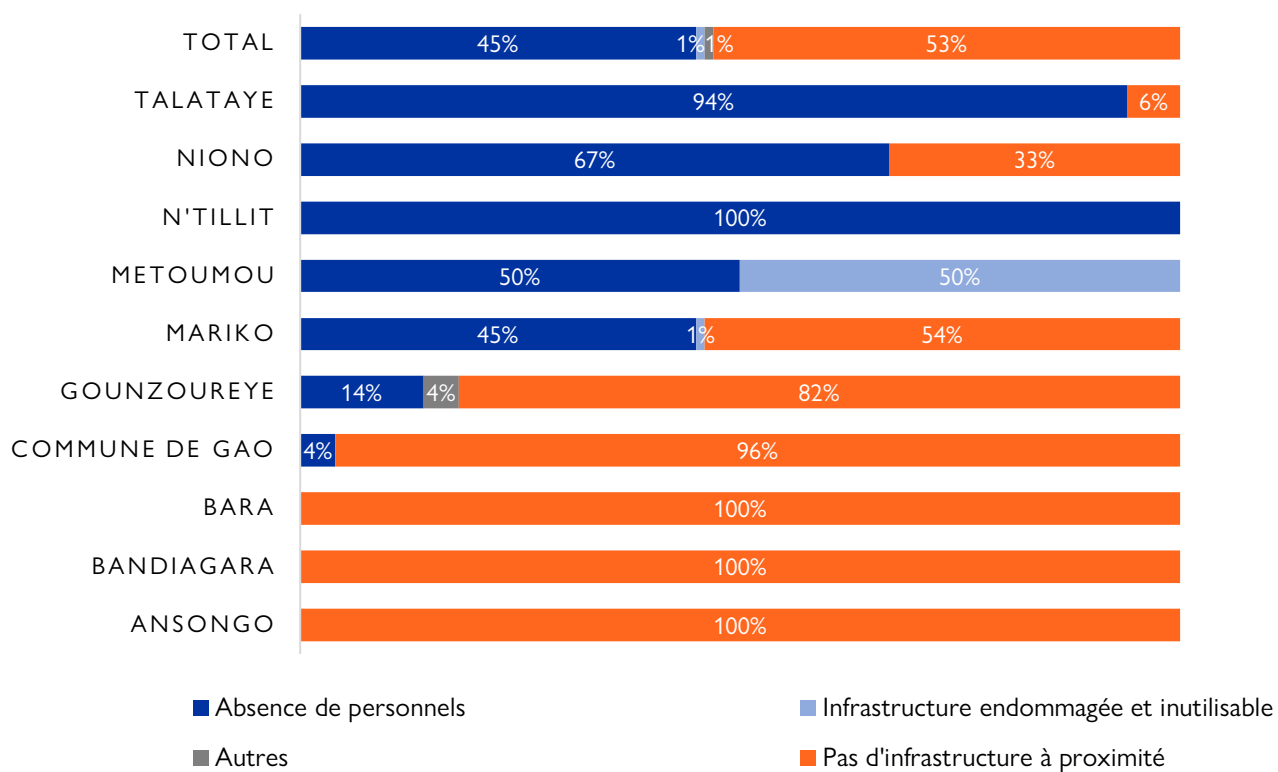
Le marché est un service permettant aux ménages de s'approvisionner facilement en produits alimentaires et de mener des petits commerces dans leurs localités. Cependant, les résultats de l'analyse montrent que 8 ménages sur 10 avaient accès au marché dans la localité où ils étaient installés. Cette proportion est importante dans les communes d'ANSONGO, de BANKASS, de MONIMPEBOUGOU, de NIONO et de SEGUE, où tous les ménages ont affirmé avoir accès au marché dans la localité où ils se trouvaient au moment de la collecte.

En revanche, les raisons liées à l'inexistence de marché dans la localité (68%), le manque d'approvisionnement en vivre si le marché existe (19%), l'insécurité de se rendre au marché (5%) avaient été évoquées par les 2 ménages sur 10 n'ayant pas accès au marché. Plusieurs localités de huit communes sont concernées par l'inaccessibilité au marché. L'inexistence du marché a été évoquée par les ménages des localités de DAG EKLANE, de

IDJANDOUYANE et de N'TELLIT dans la commune de N'TELLIT, de EINAKAR dans la commune de MARIKO et la ville de TALATAYE.

Cependant, le manque d'accès aux services administratifs pour 20 pour cent de ménages est principalement dû à l'inexistence des services administratifs à proximité (52%) ou s'il existe, ils sont confrontés à un manque de personnel (45%) ou souvent endommagé (1%). Les localités identifiées par le manque de service à proximité étaient principalement situées dans les communes d'ANSONGO (ANSONGO et MONZONGA), de BANDIAGARA, de BARA, de GAO (CHATEAU) et de MARIKO. Le manque de personnel dans les bâtiments administratifs a été évoqué par les ménages de certaines localités. Il s'agit principalement de CHOKOUN (commune de MARIKO), de DAMADA (commune de METOUMOU) et toutes les localités des communes de N'TELLIT et de TALATAYE. Enfin, les ménages de BARGUE (commune de METOUMOU) avaient affirmé que les infrastructures administratives étaient endommagées et inutilisables.

Graphiques 19: Principales raisons des problèmes d'accès aux services administratifs des ménages par commune



V- INTEGRATION ET NIVEAU DE PARTICIPATION AUX AFFAIRES PUBLIQUES DES MENAGES DEPLACES

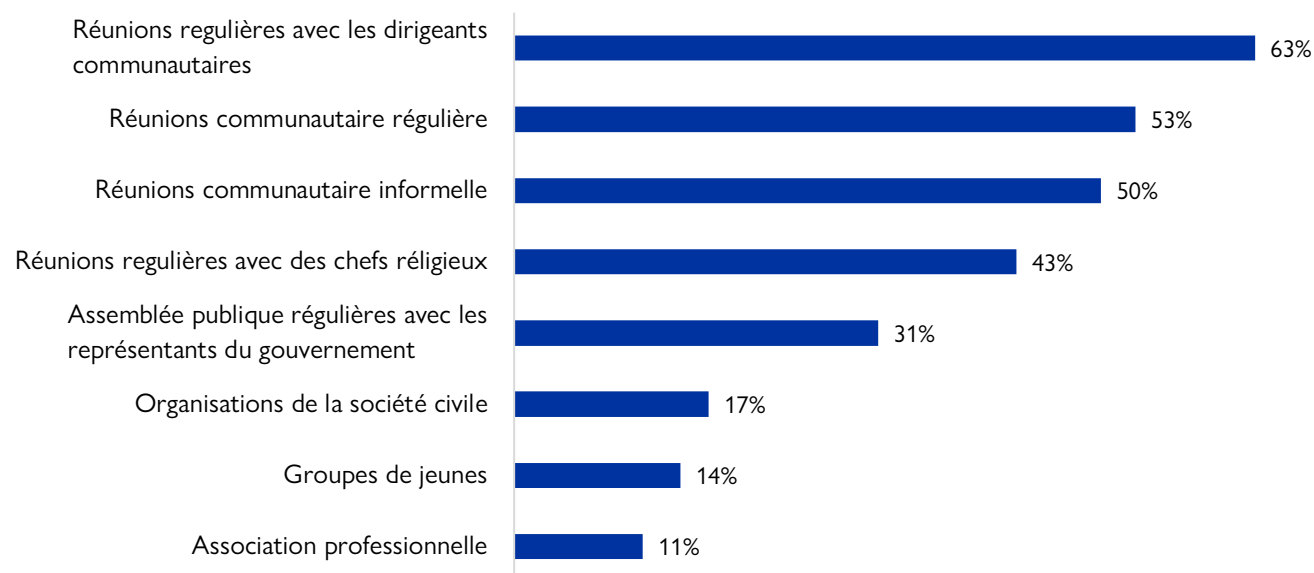
Cette section permet, d'une part, de mesurer le niveau d'intégration et d'implication des ménages déplacés dans les différentes activités communautaires existantes, vecteurs de cohésion sociale au sein des différentes localités couvertes par l'enquête. D'autre part, elle permet également d'évaluer la perception et l'intention de mobilité des ménages dans leurs localités de déplacement

1- Associations et plateforme d'instances de dialogues et de décisions

Selon l'avis des personnes déplacées internes, plusieurs types d'initiatives, activités ou associations existent dans les localités où ils sont installés. Les initiatives étaient entre autres les réunions communautaires, les assemblées publiques régulières avec les membres du gouvernement, les réunions régulières avec les chefs communautaires ou les chefs religieux. Les organisations existantes étaient celles de la société civile, des groupes de jeunes et des associations professionnelles.

Selon les différentes initiatives, les ménages des personnes déplacées internes participaient à des réunions communautaires informelles (50%) ou régulières (53%) dans les localités des 12 communes sur 13, excepté la commune de MONIMPEGOUGOU. Quant aux assemblées publiques régulières tenues avec les membres du gouvernement, elles existent dans les localités de 9 communes sur 13 enquêtées dans lesquelles 30 pour cent des ménages y participent. Lors des réunions régulières avec les dirigeants communautaires, 63 pour cent des ménages des déplacées internes y participent. Ces réunions existent dans toutes les communes enquêtées. Aussi, des réunions régulières avec des chefs religieux étaient tenues dans les différentes communes dans lesquelles 43 pour cent des ménages déplacés internes y participaient. Cependant, les associations de la société civile (17%), les groupes de jeunes (14%) et associations professionnelles (11%) étaient des initiatives de regroupement dans lesquelles les ménages déplacés internes étaient membres dans leur localité de déplacement.

Graphiques 20 : Proportion des ménages ayant connaissance de l'existence des initiatives, activités ou associations par commune (Réponses multiples)



2- Participation aux activités communautaires de la localité

La grande majorité (88%) des ménages PDI ont affirmé avoir participé parfois ou régulièrement aux événements communautaires avec la communauté hôte. Parmi ces ménages, 48 pour cent affirmaient participer au processus de prise de décision dans au moins une localité dans toutes les communes enquêtées. Malgré cette participation importante dans ces initiatives, certains ménages n'étaient pas intéressés (6%) ou n'étaient pas inclus (5%) dans les différents événements. Ces proportions sont importantes dans les localités de DOUNDE (86%) dans la commune de SEGUE, de KOLONI (commune de NIONO), de OGOTENA et BANKASS (commune de BANKASS).

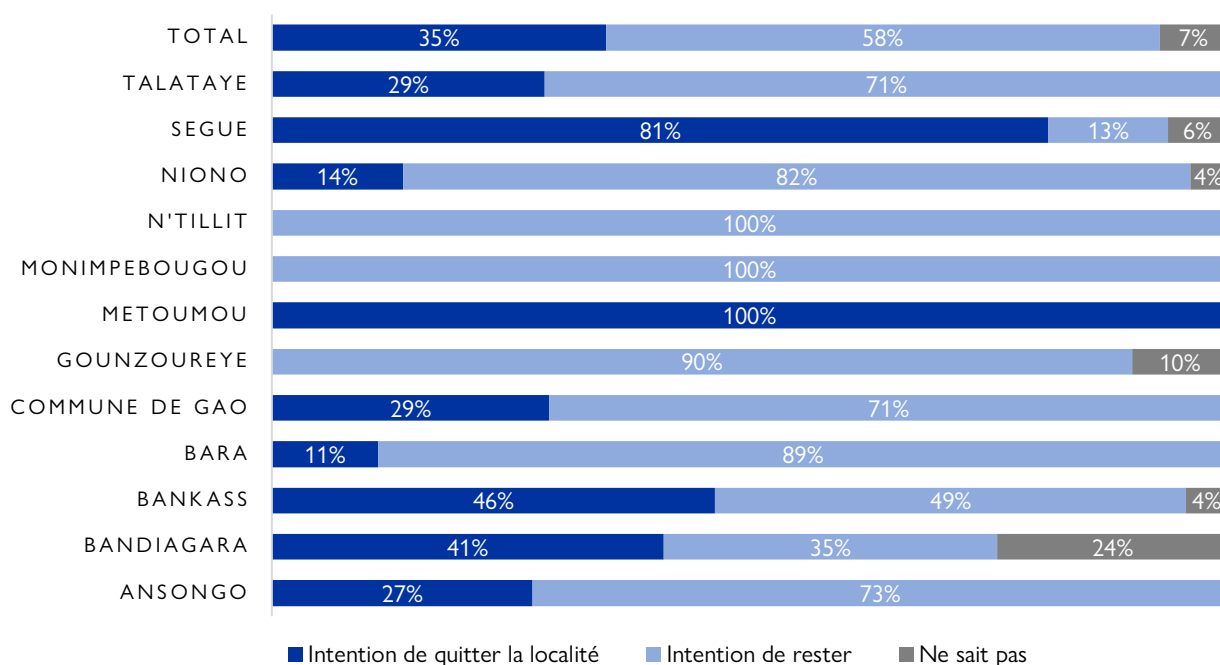
Cependant, au cours des 12 derniers mois de la collecte, la grande majorité (70%) des ménages ont affirmé ne pas assister à des réunions d'un groupe civique, d'un club culturel ou d'une association sociale ou professionnelle.

Le bénévolat dans une activité organisée par un groupe civique, un club ou une association sociale et professionnelle a été fait par 15 pour cent des ménages au cours des 12 derniers mois de la collecte.

3- Relation avec la communauté et intention de mobilité des ménages déplacés

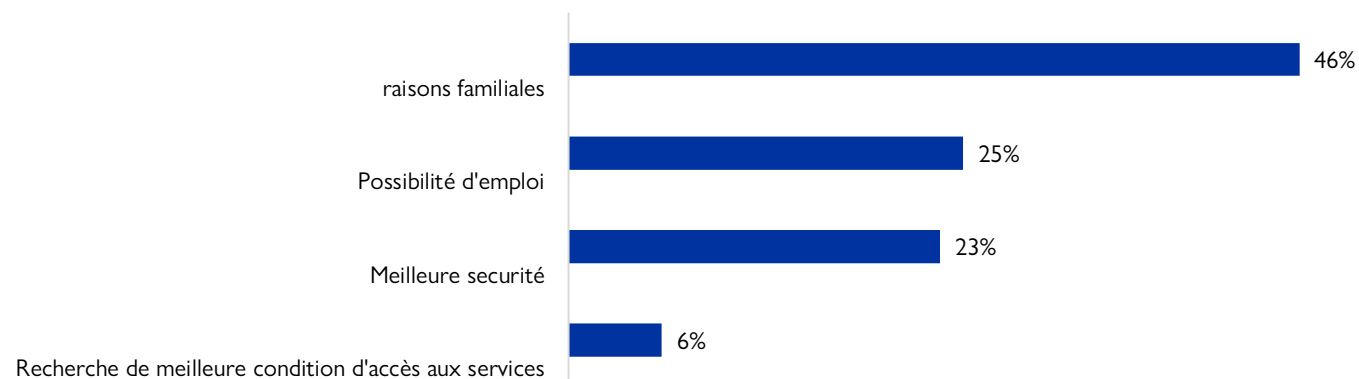
La grande majorité (95%) des ménages déplacés internes estimaient que leur relation avec la communauté hôte étaient bonne. Afin de consolider cette bonne relation, plus de la moitié (58%) des ménages avaient l'intention de rester dans les localités où ils sont enquêtés. En revanche, 35 pour cent des ménages avaient l'intention de quitter leurs localités de déplacement dont la grande majorité (97%) souhaitaient retourner dans leurs localités de provenance. Cette dernière intention a été évoquée dans toutes les communes, exceptés celles de GOUZOUREYE, de MONIMPEBOUGOU et de N'TELLIT. Mais la majorité n'avaient de précision concernant la période estimative pour quitter le lieu.

Graphiques 21 : Intentions des ménages déplacés internes par commune



Ces intentions de retour étaient principalement motivées pour des raisons familiales (46%), de possibilités d'emploi (25%), d'une meilleure sécurité (23%) et de recherche des meilleures conditions de vie (6%).

Graphiques 22 : Principales raisons des ménages PDI ayant l'intention de quitter leurs localités



CONCLUSION

Le présent rapport a permis de mettre en exergue les différentes conclusions pertinentes issues de l'évaluation des besoins socioéconomiques des ménages déplacés (déplacés internes et retournés) et de la communauté hôte dans les régions de **Ségou, Mopti** et **Gao**. La collecte qui s'est déroulée entre le 10 juin et 12 août 2022 a permis de toucher 1 073 ménages dans 13 communes touchées par la crise au Nord et au Centre du Mali.

Dans un premier lieu, le déplacement des ménages s'est déroulé entre les différentes localités de la commune, souvent entre différents cercles. Ces déplacements étaient principalement dus, pour les personnes déplacées internes, à des conflits armés et tensions communautaires pendant lesquelles les ménages fuient leur localité afin de s'installer dans d'autres lieux. D'autres, initialement déplacés retournaient (anciennes PDI maintenant retournés) dans leur localité d'origine car ils estimaient que la sécurité était rétablie, ou pour rejoindre leur famille ou pour accéder à des meilleurs services. Dans les localités couvertes par l'évaluation, la majorité (82%) se sentait en sécurité. Ces ménages de personnes déplacées étaient majoritairement dirigés par les hommes (76%). D'autres étaient dirigés par des femmes (24%). La majorité des chefs de ménages des communautés n'avaient aucun niveau d'éducation (59%), suivis de ceux ayant un niveau d'éducation islamique (18%) et primaire (14%). Dans ces différents ménages vivaient en moyenne 7 individus. Aussi, il est à noter que la majorité des individus étaient des femmes (55%). Cependant, selon l'âge des individus vivant dans les ménages, les enfants de moins de 18 ans était majoritaire dans les localités évaluées (58%).

En second lieu, presque tous les ménages (98%) ont affirmé mener des activités génératrices de revenus (AGR) dans les différentes localités, qui sont entre autres l'agriculture (64%), l'élevage (21%) et le commerce (7%). Le commerce avait un poids important chez les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes. Mais, il est ressorti que ces AGR ne permettaient pas de compenser les besoins en nourriture de la grande majorité des ménages. Cependant, les ménages pratiquant l'agriculture avaient évoqué des besoins en engrais, matériels de culture et de transformations dans toutes les communes, excepté celles de BARA et GOUZOUREYE. Quant aux ménages pratiquant l'élevage, les besoins urgents ont été le renforcement des organisations des éleveurs et ravitaillement en aliment de bétail, l'aménagement de réserves fourragères, l'appui financier et le réaménagement des points d'eau.

L'accès aux services de base dans les localités est un besoin primordial pour les ménages déplacés et ceux de la communauté hôte. Ainsi, une proportion considérable (23%) n'avait pas accès aux services de santé dans les communes de TALATAYE, de METOUMOU, de MARIKO, de GOUZOUREYE, de GAO, de BARA et de BANDIAGARA pour des raisons de distance, de manque de moyens ou de l'inexistence de centres de santé. Aussi, l'accès à l'éducation est un besoin primordial qui mérite d'être souligné. Une proportion considérable (33%) des ménages n'avaient pas accès à l'école. Parmi ces ménages, 28 pour cent des individus avaient un âge compris entre 6 et 17 ans. Les raisons étaient entre autres le manque de moyen pour les ménages, l'absence du personnel enseignant, la distance de l'école, la fermeture ou la destruction des classes, principalement notées dans les communes de N'TELLIT, de GOUZOUREYE, de MARIKO, de METOUMOU, de BANDIAGARA et de BANKASS.

Enfin, l'intégration et la participation des ménages des déplacés passent en premier temps par l'existence des associations et des instances de dialogue permettant de réunir les différentes communautés. Ces initiatives existaient dans les 12 communes excepté MARIKO. La grande majorité (88%) des ménages déplacés participaient

aux différentes réunions et parmi ceux-ci 48 pour cent participaient au processus de décision. Globalement, les ménages estiment bonne leur relation avec les ménages de la communauté hôte des différentes localités où elles sont installées. Par la suite, les ménages des personnes déplacées internes vivant dans les localités enquêtées étaient toujours animés par des intentions de retour dans leur localité d'origine pour des raisons familiales, des raisons de possibilité d'emploi ou si toutefois la sécurité est rétablie.

Il est cependant clair que la nourriture alimentaire est le besoin le plus urgent des populations enquêtées dans toutes les localités. Un appui en matériels et produits agricoles, en renforcement de capacité des éleveurs permettra aux ménages de renforcer leurs activités génératrices de revenus et de combler à la suite le vide alimentaire.

Cependant il serait aussi intéressant de mener des enquêtes sur les localités d'origines des déplacées qui souhaitent retourner. Cela permettra de ressortir le niveau de stabilité, ainsi que les perspectives économiques de ces zones de départ des déplacées afin de leur assurer un retour définitif.